

**Université Palacký d'Olomouc**

Faculté des lettres

Département des études romanes

Filière: Administration économique et sociale franco-tchèque

---

**L'innovation dans les entreprises tchèques et  
françaises**

Mémoire de Master

Auteur: Bc. Jitka Davidová

Directeur du mémoire: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

**OLOMOUC 2012**

Univerzita Palackého v Olomouci  
Filozofická fakulta  
Akademický rok: 2010/2011

Studijní program: Filologie  
Forma: Prezenční  
Obor/komb.: Odborná francouzština pro hospodářskou praxi  
(OFHP)

**Podklad pro zadání DIPLOMOVÉ práce studenta**

PŘEDKLÁDÁ:	ADRESA	OSOBNÍ ČÍSLO
DAVIDOVÁ Jitka	Jarohněvice 661, Dubňany	F100100

**TÉMA ČESKY:**

Inovace v českých a francouzských podnicích

**NÁZEV ANGLICKY:**

Innovation in Czech and French enterprises

**VEDOUcí PRÁCE:**

Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. - KRF

**ZÁSADY PRO VYPRACOVÁNÍ:**

Diplomová práce bude vypracována ve francouzském jazyce.

Téma ve francouzštině: L'innovation dans les entreprises tcheques et françaises

Obsah: Inovace a jejich význam pro firmu. Druhy inovací. Inovační politika Evropské unie. Inovační politika Francie. Inovační politika ČR. Příklady nejúspěšnějších inovátorů. Analýza, srovnání. Doporučení pro obě země.

**SEZNAM DOPORUČENÉ LITERATURY:**

DRUCKER, Peter F., Innovation and Entrepreneurship. Oxford, UK: Butterworth-Heinemann Ltd, 2007.

ADAIR, John, Efektivní inovace. Praha: Alfa Publishing, 2004.

DIEDRICH, Eva; ENGEL, Kai; WAGNER, Kristina, European Innovation Management Landscape: Assessment of Current Practices in Innovation Management Consulting Approaches and Self-Assessment Tools in Europe to define the requirements for future "best practices". Augsburg, Germany: Druckerei Joh. Walch GmbH & Co. KG, 2006.

PRO INNO EUROPE: [www.proinno-europe.eu](http://www.proinno-europe.eu)

Ministerstvo průmyslu a obchodu ČR: [www.mpo.cz](http://www.mpo.cz)

Asociace inovačního podnikání ČR: [www.aipcr.cz](http://www.aipcr.cz)

Le portail de l'industrie: [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

Podpis studenta:

*Davidová*

Datum:

*23.5.2011*

Podpis vedoucího práce:

*[Signature]*

Datum:

*[Signature]*

**Prohlášení**

Místopřísežně prohlašuji, že jsem diplomovou práci na téma „Inovace ve francouzských a českých podnicích“ vypracovala samostatně pod odborným dohledem vedoucího diplomové práce a že všechny použité zdroje jsou citovány.

**Déclaration**

Je déclare que le présent mémoire de Master intitulé « L'innovation dans les entreprises tchèques et françaises » est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 7 octobre 2012

Signature :

### **Poděkování**

Na tomto místě bych ráda poděkovala všem, kteří přispěli k vypracování této diplomové práce.

Na prvním místě pak děkuji svému vedoucímu práce, Doc. Mgr. Jaromíru Kadlecovi, Dr. za cenné připomínky a čas, který mi věnoval v průběhu práce.

### **Remerciement**

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et ainsi contribué à la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie Monsieur Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. pour l'aide et pour le temps qu'il m'a consacré au cours de la rédaction de ce mémoire.

## Table des matières

Table des matières .....	5
Introduction.....	9
1. L'innovation et son rôle dans une entreprise .....	11
1.1. La notion d'innovation.....	11
1.1.1. Les définitions de l'innovation .....	11
1.1.2. La différence entre l'innovation et l'invention .....	13
1.1.3. L'innovation et l'imitation.....	16
1.2. L'histoire de l'innovation .....	16
1.3. Types d'innovation .....	18
1.3.1. Les innovations selon l'objet d'innovation.....	19
1.3.2. Les innovations selon l'intensité du changement .....	20
1.3.3. Les innovations selon leur nature .....	21
1.4. Le cycle de vie de l'innovation.....	22
1.5. Innovation en gestion.....	23
1.5.1. La notion d'innovation en gestion .....	24
1.5.2. L'innovation orientée vers le consommateur, l'innovation de valeur .....	24
1.5.3. Les différentes méthodes de gestion des innovations radicales et incrémentales. 25	
1.5.3.1. Caractéristiques de la gestion des innovations incrémentales .....	25
1.5.3.2. Caractéristiques de la gestion des innovations radicales .....	25
2. Analyse des politiques d'innovation appliquées en France et en République tchèque. L'influence de l'Union européenne .....	27
2.1. La politique d'innovation de l'Union européenne .....	27
2.1.1. Les débuts des politiques d'innovation de l'Union européenne .....	27
2.1.2. Les politiques d'innovation de l'Union européenne dans les années 90 .....	29
2.1.3. Les débuts des politiques d'innovation complexes – la stratégie de Lisbonne (2000) .....	30
2.1.4. La Stratégie renouvelée de l'Union européenne pour l'innovation (2006) .....	31
2.1.5. Les actions pour l'innovation à l'Union européenne à présent .....	32

2.1.5.1. Le Traité de l'Union européenne.....	32
2.1.5.2. Le Septième programme cadre pour la recherche (PC 7).....	32
2.1.5.3. Le Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) .....	33
2.1.5.4. Pro Inno Europe .....	33
2.1.5.5. L'Entreprise Europe Network (EEN) .....	34
2.1.5.6. Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) .....	34
2.1.5.7. L'année européenne de la créativité et de l'innovation (2009) .....	35
2.1.5.8. L'Union pour l'innovation et l'Horizon 2020 .....	35
2.2. La politique d'innovation de la France .....	36
2.2.1. La loi sur l'innovation et la recherche.....	36
2.2.2. Le Plan innovation .....	38
2.2.3. Stratégie nationale de recherche et d'innovation en France (La SRNI, 2009).....	39
2.2.4. D'autres actions actuelles .....	39
2.2.4.1. Le crédit d'impôt recherche (CIR) .....	40
2.2.4.2. Les jeunes entreprises innovantes (JEI).....	40
2.2.4.3. Les jeunes entreprises universitaires (JEU) .....	41
2.2.4.4. Les pôles de compétitivité .....	42
2.2.4.5. Les incubateurs d'entreprises.....	42
2.2.4.6. D'autres organismes promouvant les innovations en France et soutenant les entreprises innovantes.....	42
2.3. La politique d'innovation de la République tchèque .....	43
2.3.1. Le développement des politiques d'innovation en République tchèque.....	43
2.3.2. Les documents actuellement valables.....	45
2.3.2.1. La politique nationale de la recherche, du développement et des innovations de la République tchèque pour les années 2009 – 2015 (VaVaI).....	45
2.3.2.2. La Stratégie nationale des innovations de la République tchèque.....	45
2.3.2.3. La loi sur le soutien de la recherche, du développement expérimental et de l'innovation.....	46

2.3.3. L'association de l'entrepreneuriat innovant de la République tchèque .....	46
2.3.4. Le système de l'entrepreneuriat innovant en République tchèque .....	48
3. Analyse des approches innovants en République tchèque et en France .....	50
3.1. Le positionnement de la France et de la République tchèque en matière de performance d'innovation au niveau européen et mondial.....	50
3.1.1. Les sources utilisées pour le travail .....	50
3.1.2. Les performances d'innovation de la France et de la République tchèque au niveau de l'Union européenne .....	52
3.1.3. Les performances d'innovation de l'Union européenne au niveau mondial .....	55
3.2. La performance en innovation de la France et de la République tchèque par rapport aux déterminants divers .....	57
3.2.1. La quantité de brevets déposés .....	57
3.2.2. La quantité de marques déposées.....	59
3.2.3. La proportion des entreprises innovatrices dans le pays.....	59
3.2.3.1. Les innovations technologiques (de produit et de procédé) .....	60
3.2.3.2. Les innovations non technologiques (de marketing ou d'organisation) .....	60
3.2.4. La participation au chiffre d'affaires des innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise .....	61
3.2.5. Les copublications scientifiques public-privées .....	61
3.2.6. Les publications scientifiques classées parmi les 10 % de celles les plus citées au niveau mondial.....	62
3.2.7. Les copublications scientifiques internationales.....	63
3.2.8. Les PME innovatrices entrantes en coopération avec d'autres.....	63
3.3. Les forces et les faiblesses de la République tchèque et de la France en matière d'innovation .....	65
3.3.1. Les forces et les faiblesses de la France en matière d'innovation .....	66
3.3.2. Les forces et les faiblesses de la République tchèque en matière d'innovation ...	66
3.3.3. L'analyse SWOT des innovations dans les entreprises tchèques et françaises ....	68
Conclusion .....	71
Résumé.....	73
Shrnutí.....	74

Anotace / Annotation .....	75
Bibliographie .....	77
Liste des sigles .....	87
Liste des graphiques.....	88
Liste des encadrés .....	88
Liste des tableaux.....	89



# Introduction

Pendant les dernières années, les vagues de la crise économique se suivent et démontrent des problèmes différents de l'économie de nos jours. Nous en entendons parler sans cesse dans les médias. C'est une des raisons qui m'ont motivée à choisir pour sujet de mon mémoire de Master les innovations.

Les innovations jouent un rôle essentiel dans la compétitivité d'une entreprise et elles deviennent conséquemment un véritable catalyseur de l'économie d'un pays. L'innovation est ce qui crée la valeur ajoutée, ce qui fait avancer l'entreprise et ce qui crée son profit. Un pays avec des entreprises innovatrices crée de la valeur ajoutée et il est capable de mieux faire face aux conséquences de la dépression économique.

Le but de ce mémoire est plus précisément de comparer la situation en République tchèque et en France. Cette comparaison de l'approche aux innovations en République tchèque et en France permet d'ailleurs d'examiner un pays qui est classé comme un « innovateur modéré » parmi les états de l'Union Européenne – la République tchèque – et un pays qui se trouve dans un rang plus avancé, un « suiveur de l'innovation » - la France<sup>1</sup>. Naturellement, nous devrions nous intéresser aux politiques de ces deux pays à ce sujet, ainsi qu'à celles de l'Union européenne.

Les questions qui se posent sont donc les suivantes : Quels sont les points communs et quelles sont les différences dans l'attitude aux innovations en France et en République tchèque ? Quelles sont les initiatives mises en place par les gouvernements français et tchèque pour supporter l'action innovante de leurs entreprises ? Qu'est-ce qui caractérise la situation actuelle dans ces deux pays ? Quelle est l'influence de l'Union européenne ?

Ce mémoire sera divisé en trois parties.

---

<sup>1</sup> PRO INNO EUROPE. *INNOVATION UNION SCOREBOARD 2011: The Innovation Union's performance scoreboard for Research and Innovation* [en ligne]. Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology, 7 February 2012 [consulté le 22/03/2012]. Source : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011_en.pdf)

La première partie sera consacrée à la notion d'innovation. Notre attention sera portée surtout sur les innovations dans l'environnement entrepreneurial.

Dans la deuxième partie, nous prêterons attention aux politiques de l'Union européenne, de la République tchèque et finalement de la France, concernant les innovations.

Dans la troisième partie, nous analyserons et comparerons les données recueillies sur les innovations.

Ce mémoire permettra donc de comprendre la situation actuelle de ces deux pays et la conclusion consistera en recommandations pour la République tchèque et la France.

# 1. L'innovation et son rôle dans une entreprise

Le but du premier chapitre du mémoire est d'expliquer la notion d'innovation. Les définitions varient selon les auteurs. Nous allons en comparer quelques-unes, les plus importantes pour notre travail.

L'histoire de l'innovation comme activité humaine et sujet de recherche sera mentionnée pour donner une image intégrale de la gestion des innovations. Nous découvrirons s'il s'agit d'un phénomène récent ou ancien, allant de pair avec le développement de la population humaine.

Nous présenterons différentes sortes d'innovations et essayerons de trouver la classification la plus exacte, qui nous servira pour comprendre plus profondément le sujet qui sera traité dans les parties suivantes et nous sera utile pour l'analyse dans la troisième partie.

Nous tenterons également expliquer la raison de l'importance des innovations pour une entreprise en mettant l'accent sur la question de la nécessité de leur gestion correcte et systématique. Un aperçu sera donné sur les techniques de base de la gestion des innovations et le processus de mise en œuvre des projets d'innovation.

## 1.1. La notion d'innovation

### 1.1.1. Les définitions de l'innovation

Le mot « *innovation* » provient du latin. Le mot latin « *innovatio* » signifie une nouveauté, ou un changement pour le nouveau.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006, p. 41. ISBN 80-868-4718-7.

Dans les lignes suivantes, nous allons comparer les définitions d'innovation officielles, utilisées le plus souvent :

**A : La définition de l'innovation selon le Manuel d'Oslo, créé en coopération par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et la Commission européenne**

« Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. »<sup>3</sup>

**B : La définition selon La loi sur le soutien de la recherche, du développement expérimental et de l'innovation en République tchèque**

La définition des innovations est similaire : « On entend par innovations la mise en œuvre des produits (procédés, services) nouveaux ou sensiblement améliorés (...) »<sup>4</sup>

**C : La définition utilisée en France, par l'INSEE**

L'INSEE utilise la définition formulée dans le Manuel d'Oslo.<sup>5</sup> La problématique est traitée dans la Loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche.

---

<sup>3</sup> ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES a OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Manuel d'Oslo: La mesure des activités scientifiques et technologiques: principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*. Troisième édition. Paris: Les éditions de l'OCDE, 2005. ISBN 92-64-01311-3. Source: <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9205112e.pdf>

<sup>4</sup> Česká republika. Zákon č. 211/2009 Sb., o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací. In: *Sbírka zákonů*. 14. července 2009, částka 63, s. 2928. Source: <http://www.mvcr.cz/soubor/sb063-09-pdf.aspx>. (traduction personnelle)

<sup>5</sup> Innovation: Définition. INSEE. *Institut national de la statistique et des études économiques* [en ligne]. Dernière mise à jour le 14/02/2012. [consulté le 22/03/2012]. Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/innovation.htm>

### 1.1.2. La différence entre l'innovation et l'invention

La différence majeure entre l'innovation et l'invention, selon Swan (2009)<sup>6</sup> est que pour *l'innovation*, c'est la mise à profit qui est la plus importante.

*L'invention* est également une nouvelle découverte, une nouvelle idée, une amélioration. La différence est qu'une invention n'a pas encore une utilisation commerciale, bien qu'elle puisse être officiellement reconnue ou brevetée.

Nous pouvons illustrer la signification de ces notions de base et leur place dans le processus innovatif sur le graphique suivant :

**Graphique 1.1 : Le modèle de l'innovation<sup>7</sup>**



Source : Swan (2009), p. 23

Dvořák (2006)<sup>8</sup> explique en d'autres mots qu'une innovation est une mise en pratique économique des inventions et des nouvelles idées en accentuant que « *la capacité d'utiliser les inventions scientifiques comme les innovations sur le marché est un des piliers de la haute performance innovatrice* »<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> SWANN, G., M., P. *The economics of innovation: an introduction*. Cheltenham: Edward Elgar, 2009, 301 p. ISBN 9781848440272 (PBK.). P. 25.

<sup>7</sup> SWANN, G., M., P. *The economics of innovation: an introduction*. Cheltenham: Edward Elgar, 2009, 301 p. ISBN 9781848440272 (PBK.). P. 23 (traduction personnelle)

<sup>8</sup> DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 22 et 43.

<sup>9</sup> DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 22. (traduction personnelle).

Le Manuel de Frascati édité par l'OCDE (la plus nouvelle, sixième, version date 2002) est également utilisé pour les statistiques sur le sujet de recherche et développement et d'innovation.<sup>10</sup>

Il comprend une définition de la relation de l'innovation et de la recherche et développement (l'attention est portée sur les innovations technologiques, mais la définition est utilisée dans autres sources<sup>11</sup> dans le sens général).

Le Manuel de Frascati dit alors que « *Les activités d'innovation technologique sont l'ensemble des démarches scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales, y compris l'investissement dans les nouvelles connaissances (...)* »<sup>12</sup>. Nous pouvons donc estimer que les inventions sont un des moyens menant à l'innovation.

Certaines innovations sont créées à partir d'inventions, certaines sont nées sans participation d'inventions. Parfois le rôle des inventions dans le processus innovatif n'est pas au départ, mais dans des phases ultérieures et leur fonction est de résoudre un problème qui est émergé au cours du processus. Néanmoins, il reste un grand nombre d'inventions qui n'aboutissent jamais à l'innovation, comme montre le diagramme de Venn (graphique 1.2.).<sup>13</sup>

---

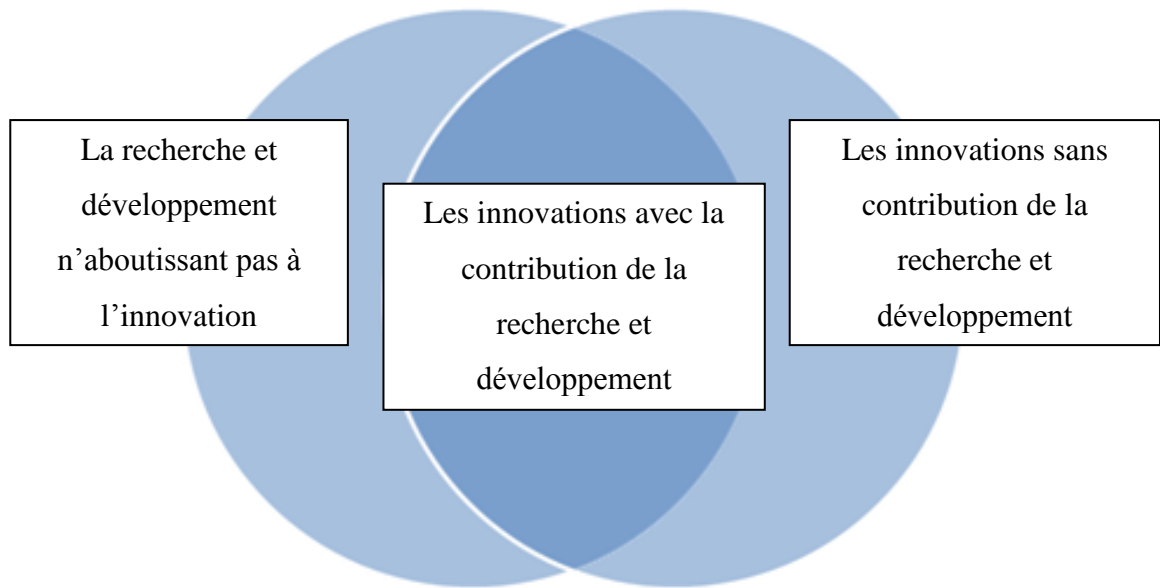
<sup>10</sup> Manuel de Frascati: Définition. INSEE. *Institut national de la statistique et des études économiques* [en ligne]. Dernière mise à jour le 14/02/2012. [consulté le 22/03/2012]. Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/manuel-frascati.htm>

<sup>11</sup> DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 3

<sup>12</sup> *Manuel de Frascati 2002: méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*. 6e éd. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 2002. ISBN 92-642-9903-3. P. 19. Source: <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9202082e.pdf>

<sup>13</sup> DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 43.

## Graphique 1.2 : La relation entre la recherche et développement et l'innovation



Source: Dvořák (2006), p. 43

Nous allons traiter cette problématique plus en détail dans la partie consacrée à la gestion des innovations.

Expliquons encore les autres termes mentionnés dans le graphique 1.1 :

- *Créativité* – une activité menant à la découverte de quelque chose de nouveau, sa caractéristique est l'absence de règles et d'intention ;
- *Recherche et développement* – les résultats de la recherche sont de nouvelles connaissances, formulées d'habitude dans des documents et papiers scientifiques, tandis que le développement se rapproche déjà de marché en utilisant les résultats de la recherche ;

- *Design* – est mentionné comme un élément déterminant dans une grande mesure la perception du produit par le consommateur.<sup>14</sup>

### **1.1.3. L'innovation et l'imitation**

Aux notions précédentes vient s'ajouter celle de l'imitation. Il y a naturellement un écart entre une invention et une innovation. Les entreprises en concurrence peuvent facilement tirer avantage de cet écart dans le temps et emmener une innovation basée sur le résultat de la recherche et développement plus vite sur le marché que la firme ayant réalisé la recherche.

C'est pourquoi les entreprises protègent leurs inventions par des brevets, marques déposées et autres moyens de protection de la propriété intellectuelle.

Il faut avant tout noter que ces moyens protègent une invention, pas une innovation. Le nombre de brevets délivrés dans un pays est souvent utilisé comme la mesure de performance innovatrice du pays. Mais cette façon de mesurer l'innovation est inexacte et souvent déroutante, puisqu'une grande partie des inventions n'est jamais réalisée commercialement.<sup>15</sup>

## **1.2. L'histoire de l'innovation**

L'innovation est un sujet discuté de nos jours. Néanmoins, ce n'est pas un phénomène récent. De tout temps, l'homme a recherché de nouveaux moyens d'améliorer sa vie. Nous pouvons dire que l'innovation est dans notre nature.<sup>16</sup> Néanmoins, l'innovation comme thème scientifique ne commence à se développer qu'au milieu de XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>14</sup> SWANN, G., M., P. *The economics of innovation: an introduction*. Cheltenham: Edward Elgar, 2009, 301 p. ISBN 9781848440272 (PBK.). P. 25-26.

<sup>15</sup> SWANN, G., M., P. *The economics of innovation: an introduction*. Cheltenham: Edward Elgar, 2009, 301 p. ISBN 9781848440272 (PBK.). P. 25 et 35.

<sup>16</sup> FAGELBERG, Jan, David C. MOWERY et Richard R. NELSON. *The Oxford handbook of innovation*. Repr. (Twice). Oxford, England: Oxford University Press, 2005. ISBN 978-019-9286-805. P. 1.



Sur le graphique de Fagerberg (2005)<sup>17</sup> nous voyons que jusqu'aux années 60, le nombre d'articles scientifiques sur l'innovation s'approchait de zéro. De nombreux auteurs considèrent Joseph Schumpeter comme un des premiers chercheurs s'occupant de l'innovation. Tidd, Bessant, Pavitt (2005)<sup>18</sup> l'appellent le « parrain » de la théorie de l'économie de l'innovation.

Joseph Schumpeter a reconnu l'importance de l'innovation pour la croissance économique. Selon lui, la raison du développement est l'innovation et les états de déséquilibre qui permettent une transformation de l'économie. Auparavant, c'était surtout l'accumulation des ressources qui était considérée comme la cause de la croissance économique.<sup>19</sup>

Schumpeter a défini l'innovation déjà dans les années 30 en décrivant cinq types d'innovations :

- l'introduction d'un nouveau produit ou un changement qualitatif d'un produit existant
- l'innovation de procédé ou l'introduction de nouveaux procédés dans le secteur industriel
- la pénétration sur les nouveaux marchés
- l'utilisation de nouvelles ressources en matières premières et d'autres intrants
- le changement dans l'organisation industrielle (par exemple la firme acquiert un monopole ou elle perd sa position de monopole).<sup>20</sup>

---

<sup>17</sup> FAGERBERG, Jan, David C. MOWERY et Richard R. NELSON. *The Oxford handbook of innovation*. Repr. (Twice). Oxford, England: Oxford University Press, 2005. ISBN 978-019-9286-805. P. 2.

<sup>18</sup> TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X. P. 8.

<sup>19</sup> DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 22

<sup>20</sup> ROGERS, Mark. *The Definition and Measurement of Productivity: Melbourne Institute Working Paper No. 9/98*. Melbourne (Australia): Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research: The University of Melbourne, May 1998. ISBN 0732509126.

Source: [http://melbourneinstitute.com/downloads/working\\_paper\\_series/wp1998n09.pdf](http://melbourneinstitute.com/downloads/working_paper_series/wp1998n09.pdf). P. 6.

DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 41

Schumpeter a également décrit la différence entre l'innovation et l'invention. Ses remarques ont été ensuite développées par d'autres économistes. Les conclusions les plus importantes ont été décrites dans la partie 1.2.

### **ENCADRÉ 1.1. JOSEPH ALOIS SCHUMPETER**

Joseph Alois Schumpeter est né le 8 février 1883 à Třešť (en allemand Triesch), une ville qui se trouve en Moravie, aujourd'hui en République tchèque. Il a déménagé à Graz en Autriche avec sa famille alors qu'il était encore un enfant. Il est devenu professeur universitaire d'économie.

Après la première guerre mondiale, il a exercé pendant 7 mois la fonction de ministre des finances en Autriche, souffrant à l'époque d'hyperinflation. Il a ensuite travaillé comme président de la Biederman Bank, une banque commerciale. Sa carrière se poursuit dans des universités en Allemagne (Bonn) et aux États-Unis (Harvard).

Il est décédé le 8 février 1950 à Taconic, États-Unis.<sup>21</sup>

## **1.3. Types d'innovation**

Nous distinguons plusieurs types d'innovations. Il existe plusieurs classifications, basées sur des critères différents. Nous essayerons de présenter une classification aussi claire que possible en comparant plusieurs ressources de la littérature spécialisée.

---

<sup>21</sup> HEDTKE, Ulrich. Joseph Alois Schumpeter – Kurzbiographie. *Schumpeter.info* [en ligne]. Berlin, 2002 [consulté le 22/03/2012]. Source : <http://www.schumpeter.info/biogra~1.htm>

### 1.3.1. Les innovations selon l'objet d'innovation<sup>22</sup>

Tidd, Bessant, Pavitt (2005) parlent de quatre types de l'innovation. Il s'agit des innovations :

- de produit
- de procédés
- de position
- de modèle.

Dans d'autres ouvrages, par exemple Dvořák (2005), les innovations de position sont appelées les innovations de marketing.<sup>23</sup>

*Les innovations de produit* concernent l'introduction d'un nouveau produit ou l'amélioration considérable d'un produit existant. Il s'agit également de l'acquisition d'un nouveau marché.

*Les innovations de procédé* représentent une modification des méthodes de production.

*Les innovations de position/marketing* sont les changements dans la façon de présenter des produits, il s'agit par exemple de changements de stratégie marketing, de design des produits, des moyens de distribution, de stratégie de prix ou de communication du produit.

*Les innovations de modèle* sont celles par lesquelles la firme arrive à changer un modèle mental dans la société. Cette innovation devient ainsi un modèle pour le secteur d'activité économique, ou ouvre la porte pour la création d'un nouveau secteur. Les exemples d'innovations de modèle peuvent être les sociétés aériennes à faible coût ou la possibilité de passer des contrats d'assurance en ligne.

---

<sup>22</sup> TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X. P. 10-11 ;

DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 42

<sup>23</sup> par exemple DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7. P. 42

Dvořák (2005) introduit encore un type d'innovation. Il s'agit des *innovations de l'organisation* qui consistent en une modification du système d'organisation du travail dans l'entreprise. Nous pouvons citer comme exemples une nouvelle répartition du travail ou une externalisation de certaines activités.

### **1.3.2. Les innovations selon l'intensité du changement<sup>24</sup>**

Tantôt les innovations impliquent un changement léger, tantôt le produit est changé presque complètement. Tidd, Bessant, Pavitt (2005) distinguent les innovations incrémentales et les innovations radicales. L'innovation incrémentale est, exprimé en d'autres mots, « *faire ce que l'on fait en mieux* » ou faire ce qui est « *nouveau pour l'entreprise* ». L'innovation radicale, c'est faire ce qui est « *nouveau pour le monde* ».<sup>25</sup> Tous les types d'innovations mentionnés plus haut peuvent être soit incrémentaux, soit radicaux.

Il ne faut pas oublier qu'une innovation peut avoir une petite ou une grande importance, selon le contexte.

Imaginons qu'une grande entreprise améliore son réseau informatique. C'est une activité habituelle, ce n'est pas un projet qui a besoin de beaucoup d'attention de la part de la direction de l'entreprise et son budget peut être négligeable parmi les autres projets de cette entreprise.

Par contre, c'est un changement majeur pour une petite entreprise. Le seul achat de quelques ordinateurs ou d'un logiciel simple mais nouveau pour la firme peut avoir des conséquences importantes sur sa vie quotidienne. C'est un sujet discuté par les niveaux les plus hauts de la gestion, qui peut représenter un chiffre important dans le budget de l'entreprise. Il peut avoir des répercussions au niveau du personnel. Ce changement peut

---

<sup>24</sup> TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X. P. 12

<sup>25</sup> TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X. P. 12

avoir aussi un impact direct sur les consommateurs si le prix change grâce à l'introduction de nouveaux procédés ou si le mode de communication est transformé grâce à l'utilisation de nouvelles technologies.

### **1.3.3. Les innovations selon leur nature<sup>26</sup>**

Cette partie développe la division des innovations commencée dans la partie précédente. Nous nous concentrerons ici sur le fait que les innovations changent soit le concept principal de l'objet innové, soit les liens entre le concept et les composants (ou tous les deux). Nous pouvons le voir dans le graphique 1.3.

Par les innovations architecturales, nous comprenons les innovations où les composants constituant le concept de l'innovation eux-mêmes ne sont pas modifiés, mais dont la constitution a changé. Autrement dit, les éléments de départ restent inchangés, ils sont décomposés et reconstitués d'une autre manière.

Les innovations incrémentales sont celles où les composants originaux changent aussi légèrement, comme dans l'exemple précédent, mais où par contre, dans ce cas, les liens entre les composants restent inchangés. Les innovations incrémentales restent donc des améliorations légères du concept final du produit.

Si la modification de la structure des composants et leur organisation est importante, il s'agit d'innovations radicales/discontinues.

Par contre, les innovations modulaires sont les innovations où le résultat est très distinct du concept original, mais les liens entre les composants restent les mêmes.

---

<sup>26</sup> HENDERSON, Rebecca M. a Kim B. CLARK. Architectural Innovation: The Reconfiguration of Existing Product Technologies and the Failure of Established Firms. *Administrative Science Quarterly: Special Issue: Technology, Organizations, and Innovation*. Johnson Graduate School of Management, Cornell University, Mar., 1990, Vol. 35, No. 1, p. 9-30. Source: <http://links.jstor.org/sici?sici=0001-8392%28199003%2935%3A1%3C9%3AAITROE%3E2.0.CO%3B2-U>.

TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X. P. 16-17.

**Graphique 1.3 : Les types d'innovations selon leur nature<sup>27</sup>**

		Concept principal	
		Renforcé	Inversé
Liens entre les composants	Inchangé	Innovation incrémentale	Innovation modulaire
	Changé	Innovation architecturale	Innovation discontinue (radicale)

Henderson, Clark (1990)

## **1.4. Le cycle de vie de l'innovation<sup>28</sup>**

Nous distinguons trois phases au cours de la vie d'une innovation. Il est important d'en tenir compte car elles sont directement liées aux autres fonctions de l'entreprise, et la compréhension de ce problème est importante pour la planification de la stratégie de la firme. Tout d'abord, avant la naissance de l'innovation, on parle de la phase de développement. Quand l'entreprise a réussi à développer une innovation, ces trois phases se suivent :

---

<sup>27</sup> HENDERSON, Rebecca M. a Kim B. CLARK. Architectural Innovation: The Reconfiguration of Existing Product Technologies and the Failure of Established Firms. *Administrative Science Quarterly: Special Issue: Technology, Organizations, and Innovation*. Johnson Graduate School of Management, Cornell University, Mar., 1990, Vol. 35, No. 1, p. 9-30. Source: <http://links.jstor.org/sici?sici=0001-8392%28199003%2935%3A1%3C9%3AAITROE%3E2.0.CO%3B2-U>. P.12

<sup>28</sup> TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X. P. 23

- **Phase fluide/de fermentation.** Dans cette phase, les produits et les gammes sont souvent changés, pour trouver la combinaison qui aura le plus de succès. Les innovations sont effectuées selon les informations sur les consommateurs dont l'entreprise dispose. Les technologies et les procédés utilisés ne sont pas encore optimisés pour atteindre l'efficacité maximale. La priorité reste pour le moment la fonctionnalité du produit, et l'effort est orienté afin de trouver la variante la plus réussie sur laquelle l'entreprise concentrera son attention.
- **Phase transitionnelle.** Dans cette phase, nous avons déjà choisi la variante du produit que nous allons développer. L'entreprise augmente ses capacités de production. En même temps, elle stabilise le produit, dont les caractéristiques changent maintenant moins souvent que dans la phase précédente, ainsi que les procédés de production.
- **Phase spécifique.** Finalement, grâce à la standardisation du produit, les coûts sont réduits et l'entreprise peut se concentrer sur l'amélioration de la qualité. La production devient efficace.

Nous pouvons remarquer l'analogie avec le cycle de vie d'un produit dans la théorie de marketing, bien qu'il ne s'agisse pas de la même chose.

Tidd, Bessant, Pavitt (2005) utilisent cette division par rapport aux innovations de produits. Néanmoins, il est possible de les appliquer sur d'autres types d'innovations décrits dans la partie 3.

## 1.5. Innovation en gestion

Dans cette partie, nous procédons à la définition de l'importance de l'innovation pour une entreprise. Nous commencerons par la précision du terme d'innovation du point de vue de la gestion. Nous esquisserons des stratégies différentes de la gestion d'innovation et nous nous concentrerons également sur les innovations orientées vers le consommateur, un aspect essentiel de la gestion aujourd'hui.

### 1.5.1. La notion d'innovation en gestion

La perception des innovations est différente selon le domaine d'intérêt. Du point de vue économique, on comprend par innovation un « *facteur de croissance économique endogène* »<sup>29</sup>. Pour une entreprise et sa gestion, il s'agit d'un phénomène important<sup>30</sup> qui représente, selon Drucker, « *une des fonctions d'entreprise* » ou « *un outil spécifique d'entrepreneurs* »<sup>31</sup>. Dans son oeuvre riche, Drucker a développé la théorie de l'innovation orientée vers le consommateur, dont on parlera encore plus tard.

### 1.5.2. L'innovation orientée vers le consommateur, l'innovation de valeur

L'innovation est souvent considérée comme une activité nécessaire pour qu'une entreprise maintienne sa compétitivité. Il est évident que l'innovation est effectivement une condition indispensable pour la rentabilité de longue durée d'une entreprise. Si nous cherchons les raisons de base impliquant l'importance de l'innovation dans une entreprise, nous comprendrons la définition formulée par Peter F. Drucker ci-dessous :

*« L'innovation est un outil des entrepreneurs dont le résultat est un nouveau service ou un processus, représentant une valeur ajoutée pour les clients – pour laquelle il veulent payer un prix. »*<sup>32</sup>

En d'autres mots, le consommateur – le client est celui pour lequel une entreprise a la volonté d'innover. Parce que c'est pour lui que cette entreprise a une volonté de créer une valeur ajoutée pour laquelle elle est rémunérée sous forme de prix. Drucker considère même l'innovation comme une des deux fonctions d'entreprise le plus importantes. Exactement, il dit : « *Puisque son but est de créer un client, une entreprise*

---

<sup>29</sup> VLČEK, Radim. *Strategie hodnotových inovací: tvorba, rozvoj a měřitelnost inovací*. 1. vyd. Praha: Professional Publishing, 2011. ISBN 978-80-7431-048-5 (Váz.). P. 175.

<sup>30</sup> VLČEK, Radim. *Strategie hodnotových inovací: tvorba, rozvoj a měřitelnost inovací*. 1. vyd. Praha: Professional Publishing, 2011, 196 s. ISBN 978-80-7431-048-5 (Váz.). P. 175.

<sup>31</sup> DRUCKER, Peter F. *Innovation and entrepreneurship: practice and principles*. Rev. ed. Amsterdam: Butterworth-Heinemann, 2007. ISBN 978-075-0685-08

<sup>32</sup> DRUCKER, Peter F. *Innovation and entrepreneurship: practice and principles*. Rev. ed. Amsterdam: Butterworth-Heinemann, 2007. ISBN 978-075-0685-08



*commerciale a deux – et seulement deux – fonctions de base : marketing et innovation.* »<sup>33</sup> L'innovation est ce que le client achète, ce sont eux qui apportent des résultats. Drucker décrit toutes les autres fonctions d'entreprise comme les « coûts ».

### **1.5.3. Les différentes méthodes de gestion des innovations radicales et incrémentales<sup>34</sup>**

#### **1.5.3.1. Caractéristiques de la gestion des innovations incrémentales**

- Le projet dure entre 6 mois et 2 ans ;
- Le développement de l'innovation est continue et il s'agit d'un processus formellement approuvé pendant toute sa durée, les ressources (financières, personnelles, etc.) pour la finalisation du développement sont allouées régulièrement, il ne s'agit pas d'investissement très risqué ;
- L'incertitude est minimale, le plan de développement est détaillé et ne change pas souvent ;
- Le projet est mis en place par équipes interdisciplinaires dont chaque membre a des responsabilités définies ; cette équipe travaille d'habitude dans un département précis.

#### **1.5.3.2. Caractéristiques de la gestion des innovations radicales**

- La durée du projet peut être de plus de 10 ans ;
- Dans le développement du projet existent de nombreuses discontinuités provenant avant tout de l'imprévisibilité des facteurs externes et internes à

---

<sup>33</sup> DRUCKER, Peter F. *Management: tasks, responsibilities, practices*. An abridged and rev. version. Oxford: Butterworth-Heinemann, 1999. ISBN 07-506-4389-7. P. 57. (Traduction personnelle: „Because its purpose is to create a customer, the business enterprise has two - and only these two - basic functions: marketing and innovation.”)

<sup>34</sup> ŠVEJDA, Pavel et al. *Základy inovačního podnikání*. 1. vyd. Praha: Asociace inovačního podnikání ČR, 2002. ISBN 80-903-1531-3. P. 117-118.

longue durée ; le projet est aussi plus risqué et en conséquence, les ressources accordées pour ce projet varient selon la situation présente, c'est la responsabilité des acteurs du projet d'assurer les ressources suffisantes ; cette situation se stabilise avant la fin du développement ;

- Le plan de développement est adapté au fur et à mesure au cours du projet ;
- Le regroupement des personnes travaillant sur le projet est souvent plutôt informel et variable.

## **2. Analyse des politiques d'innovation appliquées en France et en République tchèque. L'influence de l'Union européenne**

Le but du deuxième chapitre est de décrire les initiatives des gouvernements de la France et de la République tchèque visant à la croissance du potentiel innovant de ces deux pays. Il est évident que ces deux pays faisant partie de l'Union européenne, ils sont soumis à ses politiques, ce qui implique que l'on commence par une partie consacrée justement aux politiques d'innovation européennes.

Dans chaque partie, nous allons d'abord présenter l'histoire du développement des politiques publiques de l'innovation, et ensuite décrire la situation contemporaine.

### **2.1. La politique d'innovation de l'Union européenne**

La compétitivité devient de plus en plus dépendante du niveau de connaissances dans la société, et ensuite des innovations introduites. Malgré ce fait, les innovations ne sont pas le centre d'intérêt des services publics depuis longtemps. Les autorités se rendent compte que la mise en pratique des mesures favorisant l'activité innovatrice se traduirait dans les économies importantes pour les entreprises, ainsi que pour l'administration publique, ce qui est valable à l'Union européenne plus qu'ailleurs.

#### **2.1.1. Les débuts des politiques d'innovation de l'Union européenne**

Les états constituant l'Union européenne sont depuis le début de son existence connectés par l'idée de développement commun.

Depuis la création des premières communautés (par exemple la Communauté européenne de l'énergie atomique, la Communauté économique européenne), nous

voyons que la recherche et le développement sont parmi les politiques les plus importantes, traitées au niveau intergouvernemental et supranational. Prenons comme exemples l'existence du Centre commun de recherche (CCR) de l'Euratom, dont le but a été la recherche commune en matière d'énergie nucléaire, ou le Programme-cadre de l'Union européenne en 1984 qui a abouti à l'Acte unique européen menant à une coopération plus étroite en science et technologie.

Les politiques d'innovations dans le sens dont nous en avons parlé dans la partie théorique ne commencent pas à se développer avant la moitié des années 90.<sup>35</sup>

Nous remarquons ici que cette évolution correspond à l'évolution mondiale de la pensée innovative. Selon Borrás (2003), les politiques menant jusqu'aux politiques d'innovation, à notre sens du terme, se développaient de manière cohérente dans le monde entier.

Le tableau suivant illustre le mieux cette évolution :

**Tableau 2.1 : L'évolution des politiques visant à l'innovation**

<p><b>Les années 1940 - 1970 : Politiques de science</b></p> <p>Après la deuxième guerre mondiale, les tendances mondiales avaient comme but d'améliorer la coopération dans le domaine des sciences, une des raisons étant la prévention d'un nouveau conflit.</p>
<p><b>Les années 1970 – 1990 : Politiques de technologie</b></p> <p>La deuxième étape est arrivée après la crise pétrolière dans les années 70. Les états se sont aperçus de l'importance de l'application de la recherche dans l'industrie. Il s'agit également de la période durant laquelle les gouvernements ont commencé à déterminer des secteurs stratégiques pour le développement du pays.</p>

---

<sup>35</sup> BORRÁS, Susana. *The innovation policy of the European Union: from government to governance*. Northampton, MA: Edward Elgar Publishing, 2003, 231 p. ISBN 18-406-4993-3. P. 10-16.

### **À partir des années 1990 : Politiques d'innovation**

À l'étape actuelle, les innovations signifient un procès notoirement plus complexe que dans les approches précédentes. La notion d'innovation se dérive de la théorie d'innovation récemment conçue. Les politiques soutiennent la connaissance dans la société et la créativité, et les autorités travaillent sur une meilleure protection des droits de la propriété intellectuelle pour encourager les innovateurs par une meilleure rentabilité. Les gouvernements se rendent compte de la nécessité de la durabilité du développement et soutiennent les innovations qui représentent une contribution pour la société et les innovations qui supportent l'environnement.

Source : BORRÁS (2003), p. 10-16

### **2.1.2. Les politiques d'innovation de l'Union européenne dans les années 90<sup>36</sup>**

Le Livre blanc « Croissance, compétitivité, emploi », édité par la Commission européenne en 1994, peut être considéré comme le premier pas vers la politique d'innovation de l'Union européenne. Ce document contient entre autres une analyse de l'environnement innovant qui montre le déficit existant entre la commercialisation de nouvelles idées et les inventions.

Ces idées sont développées dans le « Livre vert sur l'innovation de l'Union européenne » de décembre 1995.

Dans l'année suivante, le Premier Plan d'Action pour l'Innovation en Europe a été introduit.

---

<sup>36</sup> VOPELKOVÁ, Michaela. *Inovační politika v Rakousku*. Brno, 2007. Diplomová práce. Masarykova univerzita, Ekonomicko-správní fakulta, Regionální rozvoj a správa. Vedoucí práce doc. RNDr. Milan Víturka, CSc. P. 11-12.

Déjà dans la deuxième moitié des années 90, l'Union européenne développe également les stratégies pour augmenter la performance en matière d'innovation au niveau régional.

### **2.1.3. Les débuts des politiques d'innovation complexes – la stratégie de Lisbonne (2000)<sup>37</sup>**

Le début du 21<sup>e</sup> siècle signifie les débuts des stratégies d'innovation complexes. La stratégie de Lisbonne conçue en 2000 représente le vrai tournant dans la politique d'innovation de l'Union européenne. Elle réagit à la globalisation de l'économie, à la nouvelle génération des travailleurs dite Y, aux nouvelles exigences posées par l'économie de la connaissance. Pour ces raisons, nous allons décrire cette dernière plus en détail.

Les objectifs majeurs de la stratégie de Lisbonne ont été doubles : encourager la croissance économique et encourager l'emploi par le développement de l'économie de la connaissance.

Une analyse de la situation économique des États-Unis et de l'Union européenne a permis de découvrir trois faiblesses comparatives de l'Europe par rapport aux États-Unis, contre lesquelles l'Union européenne envisageait de lutter par cette stratégie. Concrètement, le taux d'emploi, ainsi que le taux d'emploi des femmes a été moins élevé en Europe qu'aux États-Unis. La productivité du travail a été également plus faible en Europe. Dernièrement, les employés en Europe travaillent généralement moins d'heures par semaine.

---

<sup>37</sup> Politique et enjeux: Le cadre général de la politique communautaire d'innovation : la stratégie de Lisbonne. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, de l'industrie et de l'emploi. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. 20/06/2008 [consulté le 06/04/2012].

Source: <http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/europe.html>

URBAN, Luděk. Lisabonská strategie a vnitřní trh. *EUROSKOP.CZ: Věcně o Evropě* [en ligne]. Vláda České republiky, 2005-12 [consulté le 06/04/2012]. Source : <http://www.euroskop.cz/8742/sekce/lisabonska-strategie-a-vnitri-trh/>

Un des objectifs les plus importants de cette stratégie a été rajouté au cours du sommet du Conseil européen à Barcelone en 2002. La proportion des investissements européens dans la recherche et le développement à atteindre avant 2010 a été déterminée à 3 % du PIB, dont deux tiers devraient être créés par le secteur privé. Cela représenterait une hausse de plus de 1 %, le niveau d'investissement total à la R&D a été seulement de 1,86 %.

Cette stratégie n'a finalement pas abouti à la mise en œuvre de tous les objectifs posés. Déjà cinq ans après, il s'est avéré nécessaire de réévaluer ce document et de déterminer des objectifs plus appropriés à la situation réelle. Une des causes de son succès très léger a été sa non application en pratique dans les états membres. Il est toutefois nécessaire de lui accorder la fonction de la première tentative de la promotion d'innovation comme un élément essentiel de la compétitivité à l'Union européenne.

#### **2.1.4. La Stratégie renouvelée de l'Union européenne pour l'innovation (2006)**

Cette stratégie est une réaction aux faiblesses de la précédente. Elle détermine des politiques publiques sur plusieurs domaines d'innovation, parmi lesquels nous pouvons citer particulièrement :

- l'amélioration de la réglementation des droits de propriété intellectuelle,
- l'accentuation de l'importance de l'innovation,
- l'encouragement de la coopération de la sphère académique et celle des entreprises – dans le cadre de cette vision l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) a été créé en 2008,<sup>38</sup>
- le soutien financier des petites et moyennes entreprises,
- la promotion de l'innovation au niveau régional.

---

<sup>38</sup> plus d'informations sur le sujet dans la partie 1.5.

La mise en pratique de cette politique est assurée par l'obligation des états membres de présenter annuellement un rapport, « Le programme national pour la croissance et l'emploi ».

### **2.1.5. Les actions pour l'innovation à l'Union européenne à présent**

Enfin, les mesures suivantes ont été prises pour faciliter et promouvoir l'innovation dans les pays de l'Union européenne.

#### **2.1.5.1. Le Traité de l'Union européenne<sup>39</sup>**

La stratégie de la promotion et du soutien de la recherche et de l'innovation européennes sont inclus également dans le Traité de l'Union européenne, surtout dans les articles 179 et 190.

#### **2.1.5.2. Le Septième programme cadre pour la recherche (PC 7)<sup>40</sup>**

En plus des politiques d'innovations, les politiques encourageant la recherche et le développement technologique sont parallèlement développées. La plus importante est le Septième programme-cadre (PC 7) pour les années 2007-2013 dont le but est de renforcer l'Espace européen de la recherche (EER), par des nouvelles règles pour le

---

<sup>39</sup> UNION EUROPÉENNE. *Traités consolidés : Charte des droits fondamentaux: Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.* [Mars 2010]. Luxembourg: Office des Publications de l'Union européenne, 2010. ISBN 978-928-2425-794. Source: [http://europa.eu/pol/pdf/qc3209190frc\\_002.pdf](http://europa.eu/pol/pdf/qc3209190frc_002.pdf). P. 131-132

Recherche et innovation: Construire l'Europe de demain. *Union européenne* [en ligne]. Union européenne, 1995-2012, 17/04/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://europa.eu/pol/rd/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/rd/index_fr.htm)

REDING, Viviane. Politique de recherche et d'innovation de l'Union européenne pour les technologies de l'information et de la communication. *Les Dossiers Européens* [en ligne]. Les Dossiers Européens n°11. Mars 2007 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.lesdossierseuropeens.fr/fr/articles-en-ligne/73-politique-de-recherche-et-dinnovation-de-lunion-europeenne-pour-les-technologies-de-linformation-et-de-la-communication>

<sup>40</sup> Septième programme-cadre (2007-2013). *Europa: Synthèses de la législation de l'UE* [en ligne]. 1995-2012, Dernière modification le: 07/01/2010 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://europa.eu/legislation\\_summaries/energy/european\\_energy\\_policy/i23022\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/i23022_fr.htm)



financement de la recherche. Le PC 7 aspire également à inciter le secteur privé à investir dans la recherche et l'innovation.

### **2.1.5.3. Le Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP)<sup>41</sup>**

Le Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation pour les années 2007-2013 soutient particulièrement les petites et moyennes entreprises innovantes, par exemple en leur facilitant l'accès au financement. Il incite à l'éco-innovation et encourage particulièrement l'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et l'utilisation des énergies renouvelables.

Ce programme spécialisé pour les petites et moyennes entreprises innovatives va continuer dans les années suivantes sous la forme du Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) pour les années 2014-2020. Ce nouveau programme sera plus orienté sur l'aide aux PME à pénétrer aux marchés étrangers.<sup>42</sup>

### **2.1.5.4. Pro Inno Europe<sup>43</sup>**

Pro Inno Europe est un centre d'analyse et de développement de la politique communautaire de l'innovation, créé en 2006. Sa mission principale est de mettre en rapport les politiques innovantes des états membres en appliquant les mesures communes. En outre, il effectue des recherches sur les politiques communes de l'innovation et publie des rapports sur le progrès des actions innovatives (Le tableau de bord européen de l'innovation, l'Inno-Metrics).

---

<sup>41</sup>Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP). *Commission européenne*[en ligne]. 2012, 01/03/2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/cip/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm)

<sup>42</sup> Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) 2014-2020.*Commission européenne* [en ligne]. 2012, Dernière mise à jour : 01/03/2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/cip/cosme/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/cosme/index_fr.htm)

<sup>43</sup> Politique et enjeux: Pro Inno Europe, centre d'analyse et de développement de la politique communautaire d'innovation. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. DGCIS, 08/07/2009 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/europe/proinno-europe.html>  
PRO INNO Europe. *CORDIS* [en ligne]. 1994-2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://cordis.europa.eu/innovation/en/policy/pro-inno.htm>

### 2.1.5.5. L'Entreprise Europe Network (EEN)<sup>44</sup>

Le réseau Entreprise Europe Network est un autre outil aidant les petites et moyennes entreprises à s'imposer sur le marché européen, surtout par le soutien des partenariats des entreprises européennes.

### 2.1.5.6. Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)<sup>45</sup>

L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) a été créé en 2008. Son activité principale est basée à Budapest, néanmoins, il a ses centres, les Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans toute l'Europe.

Son objectif principal est de connecter les trois éléments essentiels pour l'action innovante : l'éducation, la recherche et la pratique commerciale. Les CCI sont des points de rencontre de ces trois sphères. Entre autres, l'EIT soutient l'éducation sur l'entrepreneuriat et l'innovation et les conférences sur ce sujet.

A partir de l'année 2012, il organise également le prix EIT Entrepreneurship Awards<sup>46</sup> ou La table ronde des TOP entrepreneurs qui réunit 15-20 entrepreneurs importants dans le but de chercher des solutions efficaces pour faire avancer l'Europe.<sup>47</sup>

---

<sup>44</sup> Your business is our business. EUROPEAN COMMISSION. *Entreprise Europe Network* [en ligne]. European Union, 1995-2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index\\_en.htm](http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index_en.htm)

<sup>45</sup> Institut européen d'innovation et de technologie (EIT): la Commission se félicite de l'organisation d'un séminaire sur les communautés de la connaissance et de l'innovation. *Europa: Press releases RAPID* [en ligne]. 24/11/2008 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1759&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Institut européen d'innovation et de technologie (EIT). *Europa: Synthèses de la législation de l'UE* [en ligne]. Union européenne, 1995-2012, Dernière modification le: 29.09.2008 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://europa.eu/legislation\\_summaries/research\\_innovation/research\\_in\\_support\\_of\\_other\\_policies/i23030\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/research_innovation/research_in_support_of_other_policies/i23030_fr.htm)

The EIT and entrepreneurship: Europe needs more entrepreneurs. *EIT: European Institute of Innovation & Technology* [en ligne]. 2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://eit.europa.eu/entrepreneurship/>  
EIT: les premières communautés de la connaissance et de l'innovation. *Techno-Science.net* [en ligne]. 2009 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.techno-science.net/?onglet=news&news=7329>

<sup>46</sup> The EIT Entrepreneurship Awards. *EIT: European Institute of Innovation & Technology* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://eit.europa.eu/entrepreneurship/entrepreneurship-awards-2012/>

<sup>47</sup> EIT Roundtable of Top Entrepreneurs. *EIT: European Institute of Innovation & Technology* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://eit.europa.eu/entrepreneurship/roundtable-of-entrepreneurs/>

### **2.1.5.7. L'année européenne de la créativité et de l'innovation (2009)<sup>48</sup>**

L'année européenne de la créativité et de l'innovation a été annoncée à Prague le 7 janvier 2009, pendant la présidence tchèque de l'Union européenne. La Commission européenne a utilisé cette opportunité pour promouvoir la créativité et l'action innovatrice dans tous les domaines de l'activité économique.

### **2.1.5.8. L'Union pour l'innovation et l'Horizon 2020<sup>49</sup>**

L'Union pour l'innovation et l'Horizon 2020 sont les outils les plus récents de la politique de l'innovation de l'Union européenne.

L'Union d'innovation est une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020, représentant la politique de la Commission européenne pour la décennie 2010-20. Son objectif est d'assurer toutes les conditions nécessaires pour le développement des innovations.

L'Horizon 2020, le programme-cadre pour la recherche et l'innovation, pour les années 2014-2020, est un instrument financier soutenant l'Union d'innovation.

Leur but commun est soutenir la croissance économique et de créer de nouveaux emplois par la création d'un marché unique de connaissances, de recherche et d'innovation.<sup>50</sup>

---

<sup>48</sup> 2009 : année européenne de la créativité et de l'innovation. *Pme.gouv.fr* [en ligne]. 29/12/2009 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.pme.gouv.fr/europe/creativite/annee\\_creat.php](http://www.pme.gouv.fr/europe/creativite/annee_creat.php)

<sup>49</sup> Innovation Union, turning ideas into jobs, green growth and social progress. *Innovation Union: A Europe 2020 Initiative* [en ligne]. European Union, 1995-2012, 25/04/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm)

Initiatives phare. *Europe 2020* [en ligne]. European Union, 1995-2012, 12/04/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/europe2020/reaching-the-goals/flagship-initiatives/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/reaching-the-goals/flagship-initiatives/index_fr.htm)

<sup>50</sup> The EU Framework Programme for Research and Innovation. *Research & Innovation: Horizon 2020* [en ligne]. European Union, 1995-2012, 10/01/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: The EU Framework Programme for Research and Innovation

## 2.2. La politique d'innovation de la France

Comme la plupart des pays, la France a toujours accentué l'invention plutôt que l'innovation. Néanmoins, au tournant du millénaire, le gouvernement présente la loi sur l'innovation et la recherche qui posera les bases du prochain développement de l'entrepreneuriat innovatif. Ces politiques seront améliorées au fur et à mesure au cours de temps.

### 2.2.1. La loi sur l'innovation et la recherche<sup>51</sup>

Nous pouvons considérer l'adoption de La loi sur l'innovation et la recherche n° 99-587 du 12 juillet 1999 comme le tournant dans les politiques d'innovations en France. Elle encourage avant tout l'interaction des sphères de la recherche et de l'entreprise et elle aide les entreprises innovantes. Elle s'oriente sur quatre activités.

Premièrement, soutenir la mobilité du personnel de recherche dans les entreprises, leur permettre créer leurs propres entreprises, leur donner le droit partiel de décision dans la direction des entreprises utilisant les résultats de leur travail scientifique et investir dans les firmes utilisant leur travail.

La deuxième activité a été l'encouragement d'établissement de partenariats entre la recherche et les entreprises.

Cette initiative a entamé la création des *incubateurs d'entreprises*. Il s'agit de systèmes d'aide principalement à la création des entreprises innovantes, qui sont, dans la plupart des cas, en liaison avec la recherche publique. Elles sont souvent connectées à une université ou à un autre établissement de recherche. Les entreprises dans les incubateurs bénéficient par exemple de conditions de location plus favorables, elles profitent de

---

<sup>51</sup> La loi sur l'innovation. *Université Paris Dauphine* [en ligne]. Université Dauphine, 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.dauphine.fr/valorisation/Espace\\_lab/loiinnovation.html#1](http://www.dauphine.fr/valorisation/Espace_lab/loiinnovation.html#1)  
HEJDA, Zdeněk, Kristina KADLEČÍKOVÁ a Karel KLUSÁČEK. *Přehled inovačních politik států evropské unie: srovnávací studie*. Praha: Technologické centrum AV ČR, listopad 2004. Source: [http://www.tc.cz/dokums\\_raw/inovacnipolitikyeu\\_1194275126.pdf](http://www.tc.cz/dokums_raw/inovacnipolitikyeu_1194275126.pdf), P. 27-28

l'utilisation des matériaux et des équipements mis à leur disposition où d'un accès au conseil et à la formation nécessaires pour créer une entreprise.

Cette partie de la loi a également soutenu la création de *services d'activités industrielles et commerciales (SAIC)*. Les SAIC ont été créées sur plus de vingt universités françaises depuis 2006. Auparavant, même si les universités avaient déjà des moyens de créer des filiales d'orientation similaire à partir de 1984, cette opportunité a été exploitée très rarement.<sup>52</sup>

Le troisième apport de cette loi a été le soutien financier des entreprises innovatrices. Notamment il s'agit de la réduction d'impôts pour les entreprises innovatrices, ce qui devrait les inciter à l'emploi de chercheurs (le Crédit Impôt Recherche, CIR). Les conditions avantageuses pour une émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE) pour les jeunes entreprises (jusqu'à 15 ans depuis leur création) ont été introduites. Ensuite, les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) ont été établis en tant qu'un nouveau type de fonds de placement à risque, spécialisé dans l'investissement dans les entreprises innovantes.

Finalement, la loi a permis de mettre en place un cadre juridique pour les entreprises innovatrices. C'est-à-dire, une nouvelle forme juridique facilitant l'action innovante des entreprises a été établie – SAS. Une société par actions simplifiées (SAS) favorise les entreprises innovatrices avant tout par la diminution des exigences des obligations administratives. Cette forme juridique permet également une meilleure gestion du capital de la société. À partir de ce moment un seul associé peut créer une société.<sup>53</sup>

---

<sup>52</sup> La valorisation de la recherche dans les universités. *Sénat: Un site au service des citoyens* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.senat.fr/rap/r05-341/r05-3415.html>

<sup>53</sup> La loi sur l'innovation. *Université Paris Dauphine* [en ligne]. Université Dauphine, 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.dauphine.fr/valorisation/Espace\\_lab/loiinnovation.html#1](http://www.dauphine.fr/valorisation/Espace_lab/loiinnovation.html#1)  
Legifrance.gouv.fr: le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche* [en ligne]. 1999 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000759583>

## 2.2.2. Le Plan innovation<sup>54</sup>

Les études suivant l'application de la Loi sur l'innovation et la recherche ont montré que la loi a réellement contribué à la création des entreprises et qu'elle a facilité le contact entre les entreprises et la recherche. Cette réussite a mené à la formulation du Plan innovation en 2002.

Ce plan contient davantage de mesures pour encourager la recherche et le développement ainsi que la mise en pratique commerciale des inventions et découvertes.

Elle facilite également le développement des jeunes entreprises innovantes (*Aide aux projets de R&D des « Jeunes Entreprises Innovantes », APJEI*) par l'exonération d'impôt sous certaines conditions. Parmi ces caractéristiques obligatoires des jeunes entreprises innovantes appartient l'obligation qu'au moins 15 % de leurs charges soient des investissements dans la recherche et le développement. Par ailleurs, cette mesure a introduit l'exonération des charges sociales pendant huit ans pour le personnel de recherche employé par ces entreprises. Le seuil de cette aide a été limité à 100 000€ sur 3 ans.

Le Plan innovation a également introduit le statut des investisseurs providentiels (des business angels) qui peuvent désormais bénéficier du statut de *Société Unipersonnelle d'Investissement providentiel* qui leur permettra l'exonération des impôts sur les sociétés et certains avantages fiscaux pour leurs actionnaires (l'exonération des impôts sur les dividendes et les plus-values).

---

<sup>54</sup> KAHN, Annie. Le gouvernement boucle son plan en faveur de l'innovation. *LeMonde.fr* [en ligne]. 09.04.2003 à 12h45 [consulté le 07/04/2012]. Source: [http://www.lemonde.fr/planete/article/2003/04/09/le-gouvernement-boucle-son-plan-en-faveur-de-l-innovation\\_316183\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2003/04/09/le-gouvernement-boucle-son-plan-en-faveur-de-l-innovation_316183_3244.html)  
HEJDA, Zdeněk, Kristina KADLEČÍKOVÁ a Karel KLUSÁČEK. *Přehled inovačních politik států evropské unie: srovnávací studie*. Praha: Technologické centrum AV ČR, listopad 2004. Source: [http://www.tc.cz/dokums\\_raw/inovacnipolitikyeu\\_1194275126.pdf](http://www.tc.cz/dokums_raw/inovacnipolitikyeu_1194275126.pdf), P. 27-28  
Le Plan innovation. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/dgcis/listeDiff/digitip-pdf/dossierdigitip11.pdf>

### **2.2.3. Stratégie nationale de recherche et d'innovation en France (La SRNI, 2009)<sup>55</sup>**

Il s'agit de la stratégie-cadre actuelle, élaborée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui détermine les stratégies principales pour les années 2009 – 2012. Elle est mise en œuvre par la direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI), qui prépare également la stratégie pour la période suivante.

Cette stratégie apporte d'autres renforcements des efforts de promotion d'innovation et continue dans ce qui a été entamé par les documents précédents.<sup>56</sup>

### **2.2.4. D'autres actions actuelles**

Cette partie nous présentera des actions publiques actuelles encourageant l'environnement innovant en France. Seules les actions les plus importantes seront présentées.

---

<sup>55</sup> Stratégie nationale de recherche et d'innovation : exercice de prospective scientifique. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 17 mai 2011, 22 mai 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56143/strategie-nationale-de-recherche-et-d-innovation-exercice-de-prospective-scientifique.html>

Innovation, enjeu central pour la société française. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 27 mai 2011, 30 mai 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56381/innovation-enjeu-central-pour-la-societe-francaise.html>

<sup>56</sup> Allocution de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche devant les participants à la définition de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 31 mars 2009, 30 mai 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://forums.snri.enseignementsup-recherche.gouv.fr/IMG/pdf/discours\\_de\\_Valerie\\_Pecresse\\_-\\_31mars09\\_SNRI.pdf](http://forums.snri.enseignementsup-recherche.gouv.fr/IMG/pdf/discours_de_Valerie_Pecresse_-_31mars09_SNRI.pdf)

MINISTÈRE DU BUDGET, des Comptes publics et de la Réforme de l'État. *Bulletin officiel des impôts*. Direction générale des finances publiques, 27 septembre 2011. Source: <http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2011/4fepub/textes/4a311/4a311.pdf>

#### **2.2.4.1. Le crédit d'impôt recherche (CIR)<sup>57</sup>**

Cet outil représente une favorisation fiscale des entreprises investissant dans la recherche et le développement. Elles bénéficient de réductions de taxes par rapport aux moyens investis en R&D.

Établi en 1983, le CIR a acquis une importance significative particulièrement au cours de premières années du troisième millénaire, en même temps que les débuts de la promotion d'innovation. Les conditions ont été successivement adaptées, les changements majeurs se sont déroulés en 2004 et 2008 avec la correction de la loi de finances.

#### **2.2.4.2. Les jeunes entreprises innovantes (JEI)<sup>58</sup>**

Ce terme existe depuis 2004. Les conditions d'aide aux JEI ont évolué au cours des années, néanmoins les changements majeurs ont été procédés en 2011 avec la nouvelle loi de finances quand les aides ont considérablement diminué, surtout en ce qui concerne la longueur de la période pendant laquelle les entreprises peuvent en bénéficier.

---

<sup>57</sup>CIR : procédures et formulaires de déclaration. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 13 novembre 2007, 5 avril 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-d-impot-recherche-cir.html?feuilleCSS=chrome>

Le crédit d'impôt recherche (CIR). *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/credit-impot-recherche.php>

<sup>58</sup> Les jeunes entreprises innovantes – JEI. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source:

<http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/jei.php>

MINISTÈRE DU BUDGET, des Comptes publics et de la Réforme de l'État. *Bulletin officiel des impôts*. Direction générale des finances publiques, 27 septembre 2011. Source: <http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2011/4fepub/textes/4a311/4a311.pdf>



Une entreprise innovatrice se définit par les cinq caractéristiques suivantes<sup>59</sup> :

- elle a été créée il y a moins de huit ans,
- elle se classe parmi les petites et moyennes entreprises selon la classification de l'Union européenne (moins de 250 salariés, un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, un bilan de moins de 43 millions d'euros),
- elle est indépendante par rapport au capital,
- elle n'a pas été créée par restructuration ou concentration,
- elle investit dans la R&D au moins 15 % de ses charges.

#### **2.2.4.3. Les jeunes entreprises universitaires (JEU) <sup>60</sup>**

La notion de jeunes entreprises universitaires a été établie en 2008 par la loi de finances pour encourager les étudiants et les chercheurs à créer des entreprises. Les JEU sont favorisées, ainsi que les JEI, par des allègements fiscaux et sociaux dans les premières années après leur création.

Elles sont définies par des critères identiques à ceux des jeunes entreprises innovantes sauf le dernier – la proportion des charges qui doivent être investies dans la recherche et le développement n'est pas définie. Au lieu de cela, les JEU doivent être dirigées ou détenues au moins à 10 % par des étudiants ou de récents diplômés de l'enseignement universitaire supérieur (moins de six ans après la fin d'études) ou par des enseignants chercheurs. Il s'ajoute une sixième condition : un JEU doit avoir une relation avec une université.

Ces deux formes d'aide sont soumises aux réglementations de l'Union européenne, qui déterminent le plafond d'aide dans le cadre de programme Minimis.

---

<sup>59</sup> Les jeunes entreprises innovantes – JEI. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source:

<http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/jei.php>

<sup>60</sup> Les aides en faveur de l'innovation. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source:

[http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique\\_som.html](http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique_som.html)

La jeune entreprise universitaire (J.E.U.). *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 30 août 2010, 31 janvier 2012. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid52956/le-statut-de-la-jeune-entreprise-universitaire-j.e.u.html>

Dans les dernières années nous observons une tendance à réduire les avantages accordés aux entreprises remplissant les critères de JEI et JEU. Une certaine réduction a été évidente en 2011. Elle a été ensuite approfondie considérablement à nouveau en 2012.

#### **2.2.4.4. Les pôles de compétitivité<sup>61</sup>**

Cet élément de la politique d'innovation a été lancé en 2004 et relancé en 2009. Il s'agit d'un espace de rencontre de nombreuses entreprises avec des établissements de recherche et de formation qui coopèrent éventuellement avec les institutions publiques concernées.

#### **2.2.4.5. Les incubateurs d'entreprises<sup>62</sup>**

En 2012, il y en a au moins douze en France. Ils sont créés le plus souvent par des universités et des établissements de recherche. Les conditions légales ont été définies dans la loi de 1999. Les incubateurs ont depuis contribué à la création de nombreuses entreprises dont 84 % restent actives jusqu'à présent. Leur vocation principale est l'aide aux entrepreneurs-débutants à réaliser leurs projets par un service de conseil et d'autres formes d'aide.

#### **2.2.4.6. D'autres organismes promouvant les innovations en France et soutenant les entreprises innovantes**

- l'Oséo – une entreprise publique avec trois missions principales, parmi lesquelles l'aide à l'innovation ;<sup>63</sup>

---

<sup>61</sup> Les pôles de compétitivité. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/poles-competitivite/index.php>

Le pôles de la compétitivité en France. *Competitivite.gouv.fr* [en ligne]. DGCIS-DATAR, 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Documentation\\_poles/brochures\\_poles/francais/brochure-fr-internet.pdf](http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Documentation_poles/brochures_poles/francais/brochure-fr-internet.pdf)

<sup>62</sup> Les incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 29 mai 2011, 31 janvier 2012. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5739/les-incubateurs-d-entreprises-innovantes-lies-a-la-recherche-publique.html>

- l'Agence nationale de la Recherche (ANR) – un établissement public dont le but est de financer la recherche; elle soutient des établissements publics, mais aussi des entreprises; elle encourage également des partenariats entre les laboratoires publics et d'entreprises,<sup>64</sup>
- les instituts Carnot<sup>65</sup> - créés en 2006, leur mission est de soutenir les partenariats entre les laboratoires publics et les entreprises de toutes tailles.<sup>66</sup>

## 2.3. La politique d'innovation de la République tchèque

Cette partie nous donnera un aperçu des politiques d'innovation en République tchèque. Tout d'abord, nous allons nous y intéresser du point de vue historique. Ensuite, nous allons résumer les institutions et organisations promouvant les innovations en République tchèque, celles qui ont l'influence la plus marquante sur les politiques à ce sujet.

### 2.3.1. Le développement des politiques d'innovation en République tchèque

En République tchèque, l'histoire des politiques publiques dans le domaine de l'innovation commence quelques années plus tard qu'en France.

---

<sup>63</sup> Les aides en faveur de l'innovation. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique\\_som.html](http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique_som.html)

Qui sommes-nous ?. *Oséo* [en ligne]. [consulté le 06/10/2012]. Source : [http://www.oseo.fr/qui\\_sommes\\_nous](http://www.oseo.fr/qui_sommes_nous)

<sup>64</sup> Les aides de l'Agence nationale de la Recherche (ANR). *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 06/10/2012]. Source: [http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique\\_som.html](http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique_som.html)

<sup>65</sup> Actualités. *Le réseau des instituts Carnot: L'engagement en recherche partenariale* [en ligne]. 2007 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.instituts-carnot.eu/>

Les instituts Carnot. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 30 mai 2011, 10 juin 2011. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22127/recherche-contractuelle-les-instituts-carnots.html>

<sup>66</sup> Label, Charte et Réseau. *Le réseau des instituts Carnot: L'engagement en recherche partenariale* [en ligne]. 2007 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.instituts-carnot.eu/fr/node/68>

Même si la recherche et le développement ont été considérés importants et ont été encouragés pratiquement à partir de l'établissement de la République tchèque comme état indépendant, ils n'ont pas encore été connectés vraiment à la réalité commerciale. Les politiques publiques ont été d'abord orientées surtout vers ce qui concerne le besoin d'allocation effective des ressources publiques pour la R&D.<sup>67</sup>

Les premières tentatives de définir un concept de politiques publiques en matière d'innovations s'associent à l'année 1998. La Stratégie de l'innovation de la République tchèque a été approuvée en décembre 1998. Au cours de l'année 1999, le Projet de la politique d'innovation de la République tchèque a été élaborée et approuvée en décembre 1999. Ces documents ont été utilisés pour la préparation de la Loi sur les innovations.<sup>68</sup>

Jusqu'ici il s'agit principalement de l'initiative de l'AIP ČR, l'Association de l'entrepreneuriat innovant de la République tchèque.<sup>69</sup> Malgré le fait que l'AIP ČR coopère depuis les débuts de son activité avec les ressorts gouvernementaux concernés, l'innovation ne fait pas partie de sujets qui soient dans le centre d'attention du gouvernement. L'AIP ČR considère comme une des causes de cette situation le fait que les innovations ne sont pas trop attractives pour les électeurs car les résultats d'une stratégie d'innovation sont visibles seulement à long terme, ce qui dépasse la période électorale.<sup>70</sup>

Le tournant dans l'approche du gouvernement arrive au cours de l'année 2003 quand le gouvernement rejoint la stratégie de Lisbonne.<sup>71</sup> La deuxième action révolutionnaire dans la politique tchèque de l'innovation est la « Stratégie nationale de l'innovation de

---

<sup>67</sup> HEJDA, Zdeněk, Kristina KADLEČÍKOVÁ a Karel KLUSÁČEK. *Přehled inovačních politik států evropské unie: srovnávací studie*. Praha: Technologické centrum AV ČR, listopad 2004. Source: [http://www.tc.cz/dokums\\_raw/inovacnipolitiky\\_eu\\_1194275126.pdf](http://www.tc.cz/dokums_raw/inovacnipolitiky_eu_1194275126.pdf). P. 5-6

<sup>68</sup> Inovační strategie České republiky. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. AiCarnot, 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.aipcr.cz/strategie\\_1998.asp](http://www.aipcr.cz/strategie_1998.asp)

<sup>69</sup> Asociace inovačního podnikání ČR, Association of Innovative Entrepreneurship CR, pour plus d'informations voire le paragraphe : l'Association de l'entrepreneuriat innovant de la République tchèque.

<sup>70</sup> Národní inovační strategie ČR. *Úřad vlády České republiky*. Praha, 2004 [consulté le 02/05/2012]. Source: [www.aipcr.cz/doc/narodni\\_inovacni\\_strategie.doc](http://www.aipcr.cz/doc/narodni_inovacni_strategie.doc). P. 13

<sup>71</sup> Národní inovační strategie ČR. *Úřad vlády České republiky*. Praha, 2004 [consulté le 02/05/2012]. Source: [www.aipcr.cz/doc/narodni\\_inovacni\\_strategie.doc](http://www.aipcr.cz/doc/narodni_inovacni_strategie.doc). P. 13

la République tchèque », adoptée par le gouvernement en Mars 2004 (avant l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne), utilisée pour la préparation de la Politique nationale de l'innovation pour les années 2004-2008.

## **2.3.2. Les documents actuellement valables**

### **2.3.2.1. La politique nationale de la recherche, du développement et des innovations de la République tchèque pour les années 2009 – 2015 (VaVaI)**

Cette politique a été adoptée par le gouvernement le 8 juin 2009. Elle fait suite à la Politique nationale de l'innovation pour les années 2004-2008. Basée sur de nombreux documents et études préalables, elle prend en considération également tous les documents de l'Union européenne concernant la problématique des innovations, y compris les programmes de financement des fonds structurels.

Elle est composé de six parts, dont nous pouvons mentionner la définition des priorités de la recherche et du développement appliqués, et les innovations de la République tchèque pour les années 2009 – 2011. Cette politique esquisse préalablement les concepts principaux pour le développement après 2015.<sup>72</sup>

### **2.3.2.2. La Stratégie nationale des innovations de la République tchèque**

Cette stratégie qui est complémentaire à la politique nationale de la recherche, du développement et des innovations de la République tchèque pour les années 2009 – 2015 a été adoptée le 27 septembre 2011. Il s'agit du travail commun du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport et du Ministère de l'Industrie et du Commerce, qui fait suite à l'Union de l'innovation. Son objectif est de renforcer encore plus

---

<sup>72</sup> Národní politika výzkumu, vývoje a inovací ČR na léta 2009-2015. *Rada pro výzkum, vývoj a inovace* [en ligne]. 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.vyzkum.cz/FrontClanek.aspx?idsekce=532844>

l'importance de l'innovation qui soutient la compétitivité de la République tchèque, ainsi que la croissance économique.<sup>73</sup>

### **2.3.2.3. La loi sur le soutien de la recherche, du développement expérimental et de l'innovation**

La première version de loi sur les innovations en général en République tchèque a été adoptée en 2002. Il s'agit de la loi 130/2002 Sb. sur le soutien de la recherche, du développement expérimental et de l'innovation. Elle a été continuellement améliorée, la modification la plus importante a été effectuée en 2009 par la loi 211/2009 Sb.<sup>74</sup>

Un des apports de la loi 130/2002 Sb. a été par exemple l'établissement du Conseil pour la recherche, le développement et l'innovation comme organe consultatif du gouvernement. Les réunions du conseil ont lieu toutes les deux semaines.

### **2.3.3. L'association de l'entrepreneuriat innovant de la République tchèque**

L'AIP ČR a commencé son activité le 23 juin 1993:<sup>75</sup> C'est une association non-gouvernementale dont l'activité principale est « *la recherche et le développement dans le domaine de l'entrepreneuriat innovant, c'est-à-dire de la recherche, du développement, des innovations, du transfert des technologies, des nouveaux matériaux et technologies, des parcs scientifiques et technologiques, des firmes innovatrices, des*

---

<sup>73</sup> Národní inovační strategie České republiky. *BusinessInfo.cz* [en ligne]. 1997-2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.businessinfo.cz/cz/clanek/koncepce-a-politiky/narodni-inovacni-strategie-cast-i/1000502/38747/>

<sup>74</sup> Základní předpisy výzkumu a vývoje České republiky - platné. *Rada pro výzkum, vývoj a inovace* [en ligne]. 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.vyzkum.cz/FrontClanek.aspx?idsekce=859>

<sup>75</sup> Asociace inovačního podnikání České republiky. *BusinessInfo.cz* [en ligne]. 1997-2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.businessinfo.cz/cz/clanek/vzdelavani-veda-a-vyzkum/asociace-inovacniho-podnikani-cr/1000504/2506/>

*processus innovants, de l'infrastructure innovante, du potentiel innovant et des conditions pour un marché innovant fonctionnel (...)*»<sup>76</sup>

<sup>77</sup>Un des projets les plus importants actuellement de l'AIP ČR est le programme L'INNOVATION XXI<sup>78</sup>. Son objectif est d'aider les inventions à devenir des innovations. Les moyens principaux pour y parvenir sont la promotion de la créativité, la création des conditions pour préparer les employés éduqués dans le domaine de l'innovation, la participation à la préparation de la législation sur l'innovation et son financement et d'autres projets. Cette activité est basée sur la coopération avec le gouvernement et d'autres institutions concernées.

Dans le cadre du programme L'INNOVATION XXI ont été mis en œuvre par ailleurs aussi :

- Le réseau national des parcs scientifiques et technologiques (établi le 1 janvier 1995),
- Le réseau national de transfert (le 1 janvier 2000),
- Les régions technologiques (dans leur cadre, l'AIP ČR aide à préparer des Stratégies régionales d'innovation et à développer l'infrastructure régionale innovante),
- L'innovation de l'année (un prix décerné à partir de 1996)

<sup>79</sup> L'association de l'entrepreneuriat innovant de la République tchèque organise également le Club des firmes innovantes. La liste des membres de cette association est affichée sur le site de l'AIP ČR.

Elle gère un site internet, le Profil Technologique de la République tchèque ([www.techprofil.cz](http://www.techprofil.cz)), et une base de données du même nom.

---

<sup>76</sup> Stanovy: Asociace inovačního podnikání České republiky. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz/stanovy.asp>

<sup>77</sup> Inovační podnikání v Česku. *Svět vědy.cz: Svět vědy a technického pokroku* [en ligne]. 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://svetvedy.cz/inovacni-podnikani/>

<sup>78</sup> INOVACE XXI

<sup>79</sup> AIP ČR. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz>

L'AIP ČR promeut également une coopération internationale dans la recherche et le développement et la mobilité des chercheurs, par exemple dans le programme « Mobility ». La République tchèque est dans le cadre de ce programme actuellement en contact avec approximativement dix états, y compris la France.

Elle organise de nombreuses conférences, par exemple « L'innovation » qui va de pair avec la « Semaine de la recherche » et a lieu chaque année depuis 1994.<sup>80</sup>

Elle publie la littérature sur le sujet et un magazine L'innovation.

### **2.3.4. Le système de l'entrepreneuriat innovant en République tchèque**

Le schéma du système de l'entrepreneuriat innovant en République tchèque a été créé par l'Association de l'entrepreneuriat innovant de la République tchèque. Il est continuellement adapté, et sa version actuelle est disponible sur le site internet de l'AIP ČR. La meilleure illustration de ce système est le tableau ci-après, basé sur le schéma de l'AIP ČR.

**Tableau 2.2 : Le système de l'entrepreneuriat innovant en République tchèque<sup>81</sup>**

**Partenaires principaux :**

- Gouvernement de la République tchèque
- Parlement de la République tchèque
- Conseil pour la recherche, le développement et les innovations
- Office de la propriété industrielle
- Lieu de travail de VaVaI (base de données du potentiel innovant de la République tchèque / le profil technologie de la République tchèque)
- Agence de subventions de la République tchèque

---

<sup>80</sup> Inovace 2009 : Týden výzkumu, vývoje a inovací v ČR. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/ 2012]. Source: <http://www.aipcr.cz/doc/inovace-2009-cz-1.pdf>

<sup>81</sup> Les noms des institutions dans le tableaux ont été repris des textes français sur les sites officiels, ou traduits par l'auteur au cas où le nom en français n'était pas accessible sur la source officielle.



- Agence technologique de la République tchèque
- Partenaires régionaux
- Chambre de commerce et ses filières
- Banques
- Fondations
- D'autres partenaires nationaux
- Partenaires étrangers

**Organismes de l'administration publique choisis :**

- Ministère de l'Environnement
- Ministère de l'Industrie et du Commerce
- Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales
- Ministère pour le développement local

**Associations selon la loi 83/90 Sb. et d'autres partenaires – membres de l'AIP ČR :**

- Une grande partie des universités tchèques ou des facultés et d'autres associations liées à la R&D et à l'innovation
- Les organisations tchèques et étrangères dont l'AIP ČR est membre ou dont elle est partenaire, par exemple la Chambre de commerce internationale ou le TII

**Sujets entrepreneuriaux**

- Lieu de travail de transfert des technologies
- Parcs scientifiques et technologiques
- Entreprises innovantes
- D'autres sujets entrepreneuriaux

Source : AIP ČR, 2002 – 2012<sup>82</sup>

---

<sup>82</sup> Systém inovačního podnikání v České republice. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz/systempodnik.asp>

### **3. Analyse des approches innovants en République tchèque et en France**

Le dernier chapitre sera consacré à l'analyse de la situation du potentiel innovant actuel de la République tchèque et de la France. Nous comparerons leurs forces et faiblesses en matière d'innovation.

Le chapitre sera terminé par une analyse SWOT qui nous permettra d'évaluer l'ensemble de développement en matière d'innovation dans ces deux pays, et de proposer une stratégie pour la poursuite du développement de l'environnement innovant dans ces deux pays.

#### **3.1. Le positionnement de la France et de la République tchèque en matière de performance d'innovation au niveau européen et mondial**

##### **3.1.1. Les sources utilisées pour le travail**

L'instrument le plus important permettant de mesurer le potentiel innovant des pays de l'Union européenne, auxquels nous nous intéressons avant tout, est le Tableau de bord de l'Union de l'innovation (TBUI)<sup>83</sup>, publié annuellement par Pro Inno Europe. Il s'agit d'un successeur du Tableau de bord européen de l'innovation (TBEI) qui a été publié annuellement jusqu'à l'an 2010. Il analyse les pays de l'UE 27 par rapport à leur potentiel innovant et compare leur situation aux autres états européens et concurrents mondiaux choisis. L'étude est basée sur l'examen d'approximativement 25 critères

---

<sup>83</sup> la version anglaise: Innovation Union Scoreboard : The Innovation Union's performance scoreboard for Research and Innovation (IUS) est depuis 2010 un successeur de l'European Innovation Scoreboard (EIS)

différents. Ces critères sont révisés tous les ans, alors leur nombre et les détails évoluent. Mais les bases restent les mêmes, ce qui permet leur comparaison au cours des années.

Nous avons choisi de construire notre étude sur base de statistiques et de graphiques présentés dans le Tableau de bord de l'Union de l'innovation pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que les données utilisées dans ce rapport proviennent surtout des statistiques de l'Eurostat. Deuxièmement, il s'agit d'une étude utilisée par les institutions européennes. De plus, ces statistiques sont complétées par d'autres ressources utilisées au niveau mondial, ce qui garantit leur fiabilité et leur pertinence. Finalement, le but de ce travail est la comparaison des données pour les deux pays qui nous intéressent et à parvenir à une conclusion sous forme de comparaison et de recommandations, et non le rassemblement de données lui-même, même si l'utilisation de données de la meilleure qualité et crédibilité possibles est une base essentielle pour le travail. Suite à l'évaluation de ces critères, nous sommes arrivés à la conclusion que les données de Pro Inno Europe seront le meilleur point de départ pour notre travail.

Avant de procéder à l'analyse, il est nécessaire de nous rendre compte que les données utilisées n'ont pas généralement été disponibles pour l'année relative à l'étude, mais seulement pour quelques années préalables. Par exemple une étude publiée en 2012 est basée principalement sur les données des années 2009-2010, etc. Elle ne peut donc pas refléter suffisamment les conséquences du développement économique le plus récent. Malgré cela, elle nous donne l'aperçu le plus pertinent possible qui soit disponible sur le sujet.

### 3.1.2. Les performances d'innovation de la France et de la République tchèque au niveau de l'Union européenne<sup>84</sup>

Le classement du Tableau de bord de l'Union de l'innovation distingue quatre groupes par rapport à leurs performances en matière d'innovation.

Les performances des « *champions de l'innovation* » sont supérieures d'au moins 20 % à la moyenne des 27 pays membres de l'UE. Les « *suiveurs de l'innovation* » sont les états à performance moyenne au niveau de l'Union européenne, c'est-à-dire ceux dans la fourchette de 10 % en dessous ou de 10 % au-dessus de la moyenne. Les « *innovateurs modérés* » sont les pays jusqu'à 50 % en-dessous de la moyenne de l'Union européenne. Les états à performance encore plus basse quant à la moyenne de l'UE 27 sont appelés les « *innovateurs modestes* ».

Les graphiques suivants représentent tous les états de l'Union européenne par rapport à leurs performances en innovation. Le premier graphique contient les données les plus récentes (valables à la publication de ce rapport en février 2012). Le deuxième graphique nous permet de faire une comparaison avec la situation de l'année précédente.

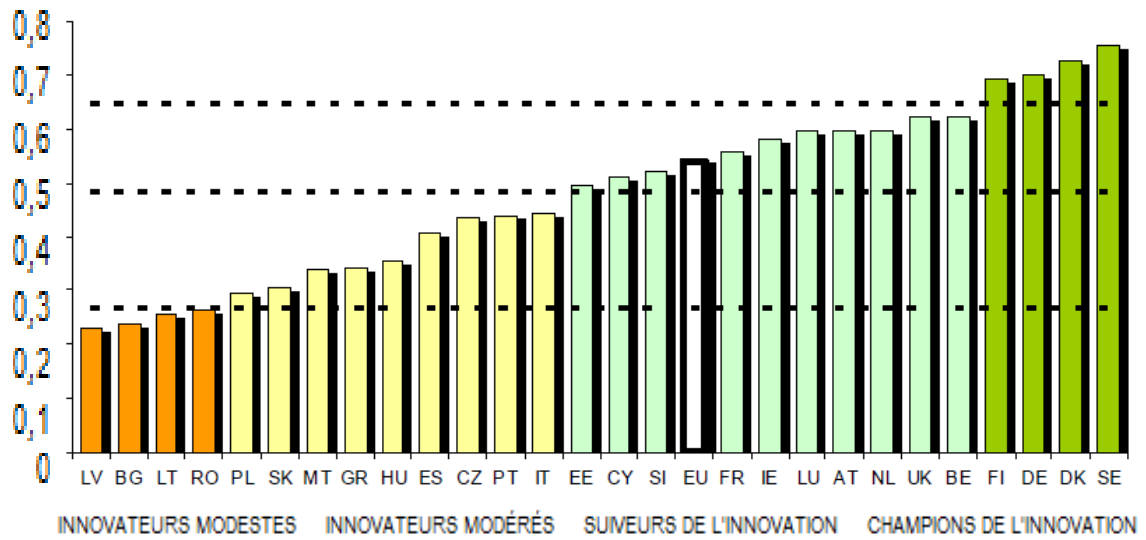
Nous voyons que la performance de la France dans l'innovation est située juste au-dessus de la moyenne européenne. Elle se classe à la 11<sup>e</sup> place, parmi les suiveurs de l'innovation.

La République tchèque appartient au troisième groupe, les innovateurs modérés. Cependant, elle est à la 17<sup>e</sup> place, et conséquemment aux deux tiers de l'échelle. Nous pouvons remarquer que la République tchèque est l'état le mieux placé de tous les pays de l'Europe centrale et orientale. Elle est située parmi les trois premiers pays dans le groupe des innovateurs modérés, qui sont encore très proches de la moyenne européenne.

---

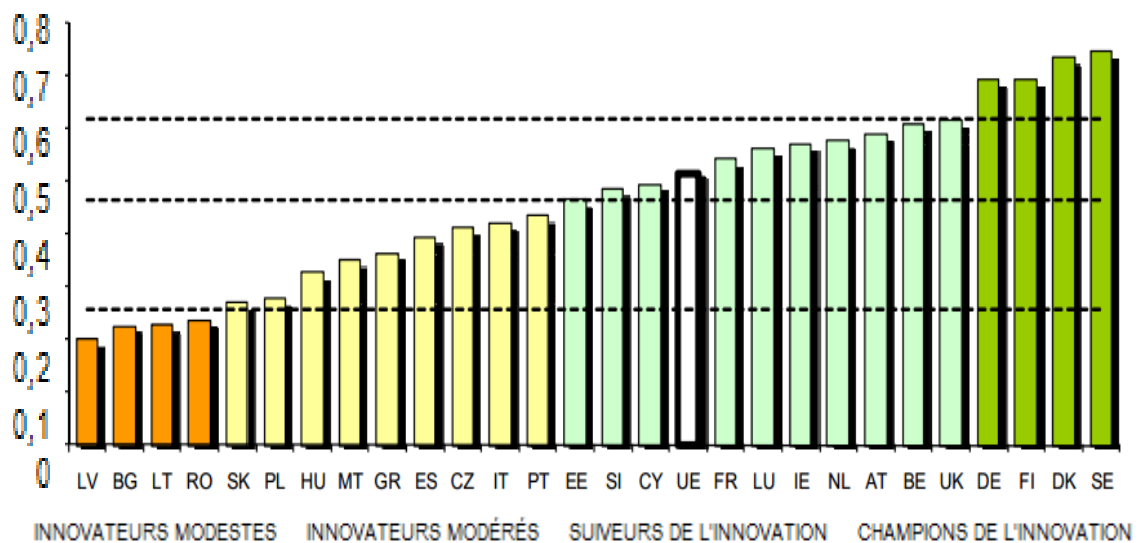
<sup>84</sup> PRO INNO EUROPE. *INNOVATION UNION SCOREBOARD 2011: The Innovation Union's performance scoreboard for Research and Innovation* [en ligne]. Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology, 7 February 2012 [consulté le 22/03/2012]. Source : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011_en.pdf)

**Graphique 3.1. Les performances de l'UE 27 en matière d'innovation (2011)**



Source : Innovation Union Scoreboard 2011<sup>85</sup>

**Graphique 3.2. Les performances de l'UE 27 en matière d'innovation (2010)**



Source : Le Tableau de bord de l'Union de l'innovation 2010

Nous avons comparé les mêmes graphiques pour les cinq dernières années (à partir des rapports publiés entre les années 2008-2012). Ni la France ni la République tchèque ne

<sup>85</sup> La version française de cette étude n'est pas encore disponible à la date de la rédaction de ce mémoire.

changent de groupe par rapport à la performance en innovation, et elles maintiennent généralement un positionnement identique au cours du temps au sein de l'Union européenne.

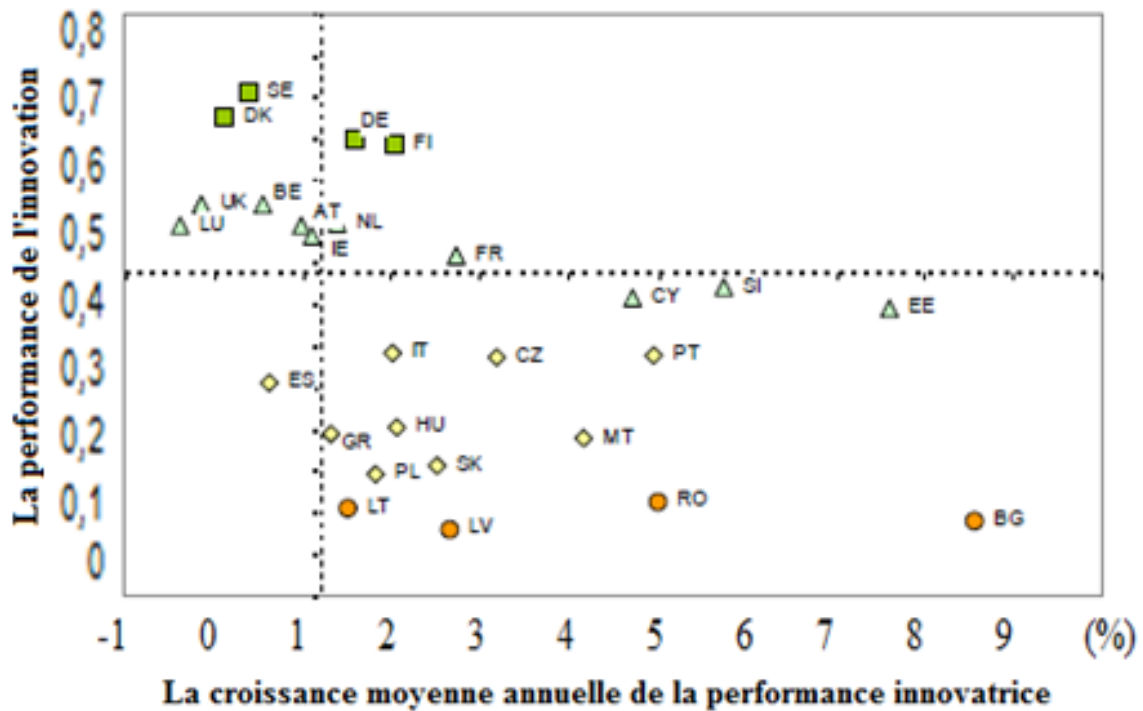
Cependant, si nous nous intéressons aux chiffres absolus, il devient apparent que la performance en matière d'innovation augmente continuellement dans la plupart des pays de l'Union européenne. Le graphique et le tableau suivants illustrent la croissance de la performance en matière d'innovation dans les pays de l'UE 27 au cours des cinq dernières années.

**Tableau 3.1 : Les leaders de la croissance en innovation**

<b>Groupe</b>	<b>Champions de la croissance</b>	<b>Croissance modérée</b>	<b>Croissance lente</b>
<b>Champions de l'innovation</b>	Finlande (FI)	Allemagne (DE)	Danemark (DK), Suède (SE)
<b>Suiveurs de l'innovation</b>	Chypre (CY), Estonie (EE), Slovénie (SI)	Autriche (AT), Belgique (BE), France (FR), Irlande (IE), Pays-Bas (NL)	Luxembourg (LU), Royaume-Uni (UK)
<b>Innovateurs modérés</b>	Malte (MT), Portugal (PT)	République tchèque (CZ), Hongrie (HU), Italie (IT), Pologne (PL), Slovaquie (SK)	Grèce (GR), Espagne (ES)
<b>Innovateurs modestes</b>	Bulgarie (BG)	Lettonie (LV),	Lituanie (LT)

Source : Innovation Union Scoreboard 2011

**Graphique 3.3: La convergence de la performance en matière d'innovation**



Source : Innovation Union Scoreboard 2011

### 3.1.3. Les performances d'innovation de l'Union européenne au niveau mondial

Pour avoir une idée précise du positionnement de la République tchèque et de la France dans le monde par rapport à leur performance d'innovation, il est nécessaire de savoir également où l'Union européenne se trouve au niveau mondial.

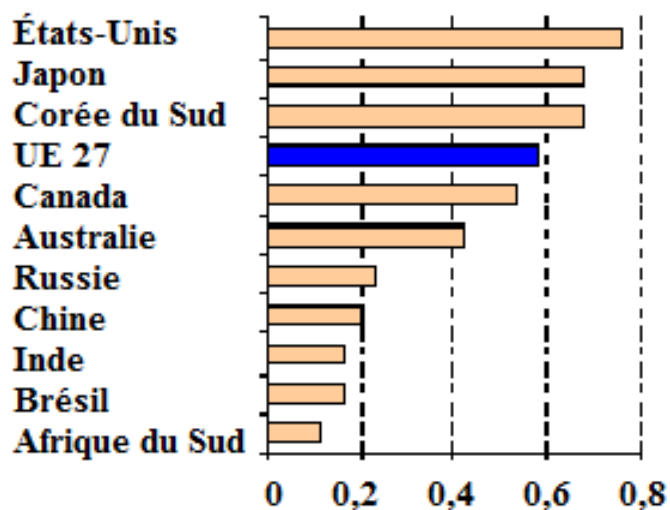
L'état le plus performant en matière d'innovation parmi tous les états européens, y compris ceux hors de l'Union européenne, est la Suisse. Si l'on s'interroge sur sa performance par rapport aux innovations dans les sphères différentes de l'activité innovante, nous trouverons qu'elle se classe en tête de l'Union européenne ou qu'elle la dépasse dans la plupart de cas.

Comme nous montre le graphique 3.4., les concurrents les plus importants de l'Union européenne, les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud, la dépassent tous en performance d'innovation. En plus, la Corée du Sud augmente son avance. La

croissance de la performance des États-Unis continue à une vitesse comparable à celle de l'Union européenne. Par contre, le Japon perd sa position avantageuse.

De l'autre côté, l'Union européenne possède l'avantage sur l'Australie, le Canada et les pays des Brics – le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Le potentiel innovant augmente plus rapidement par rapport au Canada, à la Russie et à l'Afrique du Sud. Par contre, le Brésil, l'Inde et particulièrement la Chine augmentent leurs performances plus rapidement que l'Union européenne. Néanmoins, ils restent toujours loin derrière.

**Graphique 3.4. La performance en matière d'innovation de l'Union européenne**



Source : Innovation Union Scoreboard 2011



## **3.2. La performance en innovation de la France et de la République tchèque par rapport aux déterminants divers<sup>86</sup>**

Le potentiel innovant d'un pays est déterminé par un large nombre de facteurs. Dans cette partie, nous allons nous intéresser à la performance de la République tchèque et de la France en matière d'innovation au niveau de l'Union européenne par rapport aux facteurs choisis. Notre objectif sera de mettre en évidence une description la plus détaillée possible, qui restera néanmoins suffisamment claire, afin de nous permettre une évaluation complexe dans la partie concluant ce mémoire.

Le choix des critères pour cette partie est basé sur leur importance et sur la mesure dans laquelle ils illustrent fidèlement l'environnement de ce pays, en prenant en considération également les facteurs historiques ou démographiques.

### **3.2.1. La quantité de brevets déposés**

En nous rappelant la définition de l'innovation dans le premier chapitre, nous voyons que le premier pas vers une innovation est une nouvelle idée surgie spontanément ou issue d'une recherche. Pour sa meilleure exploitation commerciale, il est indispensable que cette idée neuve soit protégée contre l'imitation avant qu'elle soit transformée en innovation ; en d'autres mots, avant qu'elle soit introduite sur le marché et avant qu'elle soit connue de la concurrence et du grand public. Cela permettra à son auteur de conserver l'avantage concurrentiel acquis le plus longtemps possible. Les moyens de protection de la propriété intellectuelle deviennent donc un des indicateurs les plus importants évaluant l'environnement innovant dans un pays.

Le graphique 3.5. illustre le nombre de demandes de brevets dans les pays européens. Cette statistique contient les données concernant les brevets internationaux. Néanmoins,

---

<sup>86</sup> PRO INNO EUROPE. *INNOVATION UNION SCOREBOARD 2011: The Innovation Union's performance scoreboard for Research and Innovation* [en ligne]. Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology, 7 February 2012 [consulté le 22/03/2012]. Source : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011_en.pdf)

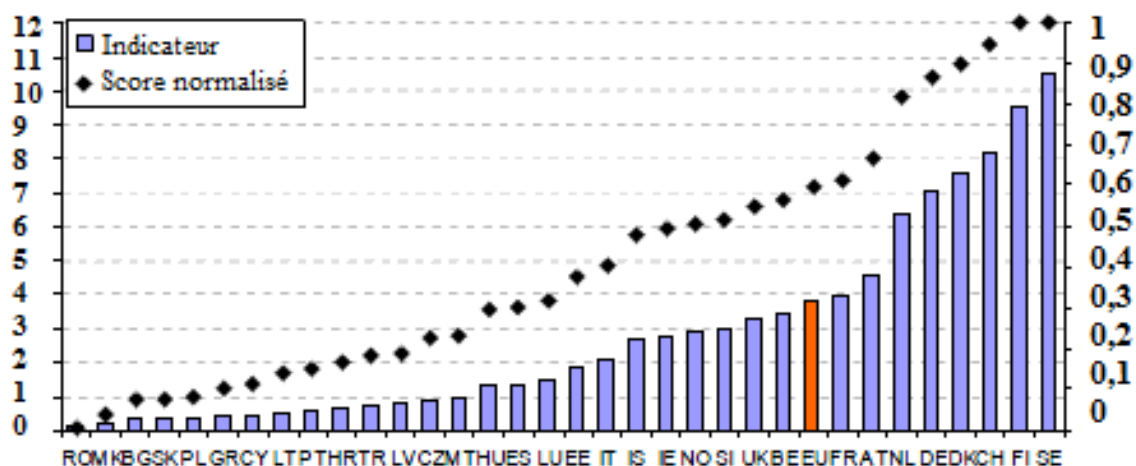
jusqu'à présent, les entreprises posent leurs demandes souvent uniquement auprès des offices nationaux, dépendant de leur taille et de leur marché stratégique, ce qui implique les limites de ce critère d'évaluation. De l'autre côté, ces statistiques nous permettent d'évaluer correctement le potentiel en innovation de ces pays au niveau mondial.

Nous pouvons voir que selon les dernières données, la France se classe au 8<sup>e</sup> rang en Europe, et au 7<sup>e</sup> à l'Union européenne. Elle est située juste au-dessus de la moyenne de l'UE 27, ce qui fait approximativement 4 brevets déposés par milliard EUR de PIB. Ce chiffre est assez bas en comparaison avec les états de l'Union européenne le mieux classés qui déposent jusqu'à 10 brevets par milliard EUR de PIB.

La République tchèque est positionnée très bas par rapport à ce critère avec seulement 1 brevet déposé par milliard EUR de PIB.

La performance relative à ce critère d'évaluation en France stagne, par contre celle de la République tchèque accroît légèrement de quelques pour cents par an.

**Graphique 3.5. Les demandes de brevet auprès le bureau de PCT per milliard de PIB (PPA€)<sup>87</sup>**



Source : Innovation Union Scoreboard 2011, p. 37

<sup>87</sup> PTC est une abréviation de « Patent Cooperation Treaty » (Le Traité de coopération en matière de brevets). Ce traité a été signé à Washington en 1970 et est entré en vigueur en 1978.  
PPA = parité de pouvoir d'achat

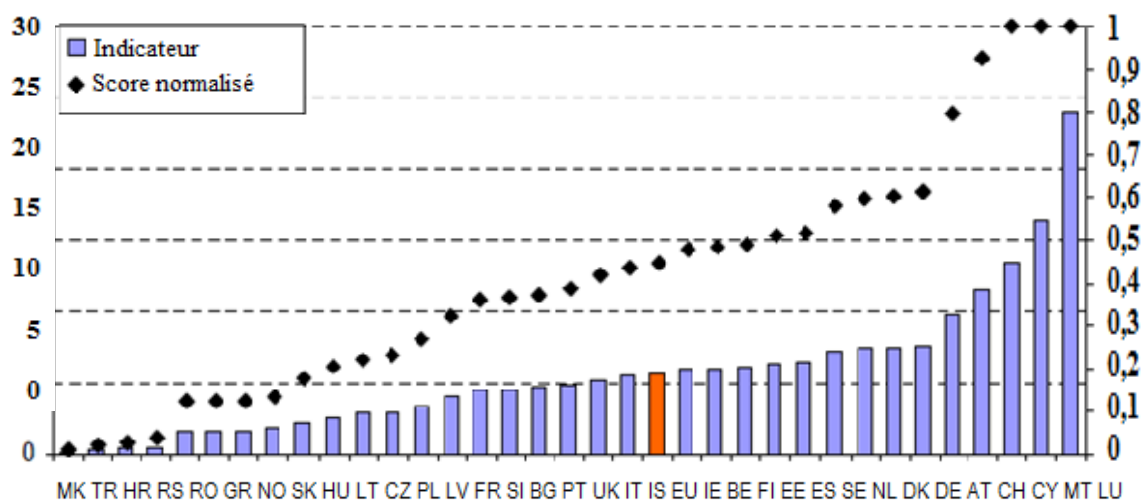
### 3.2.2. La quantité de marques déposées

Pour les marques déposées, la situation est différente. Regardons le graphique 3.6. Nous voyons que la France ainsi que la République tchèque sont placées en dessous de la moyenne européenne avec 3 ou 4 marques déposées par milliard EUR de PIB.

Néanmoins, les données peuvent exprimer le fait que de nombreuses sociétés placent leur siège social dans des pays dont la fiscalité est avantageuse et par conséquent également leur activité légale (y compris les demandes des marques déposées) est concentrée dans le pays de leur siège. Ainsi, les chiffres peuvent paraître élevés pour ces pays par rapport aux autres.

Les demandes des marques déposées accroissent généralement dans toute l'Europe, la France se situant juste en dessous de la moyenne européenne avec une croissance de presque 10 %, alors que la croissance en République tchèque se rapproche de 20 %.

Graphique 3.6. Les marques déposées par milliard EUR de PIB (PPA€)



Source : Innovation Union Scoreboard 2011, p. 39

### 3.2.3. La proportion des entreprises innovatrices dans le pays

Comparons maintenant la proportion des entreprises innovatrices en République tchèque et en France. Il faut distinguer les innovations non technologiques (de produit,

de procédé) et les innovations technologiques (d'organisation, de marketing), puisque de nombreuses enquêtes en entreprises interrogent juste sur un seul de ces deux groupes d'innovations.

### **3.2.3.1. Les innovations technologiques (de produit et de procédé)**

Quant aux innovations de produit et de procédé, la République tchèque se trouve légèrement au-dessus de la moyenne européenne avec 35 % d'entreprises ayant introduit un tel type d'innovation. La France se positionne par contre juste en dessous de la moyenne avec approximativement 32 % de telles entreprises.

Néanmoins, il s'agit de chiffres relativement faibles pour les deux pays, en comparaison avec la quantité d'états qui ont atteint le score de plus de 50 %.

Cette proportion accroît légèrement en France et diminue en République tchèque. Les deux pays sont quand même au-dessus de la moyenne de l'Union européenne, laquelle a subi une diminution moyenne d'approximativement 1 % par an au cours des cinq dernières années.

### **3.2.3.2. Les innovations non technologiques (de marketing ou d'organisation)**

La situation s'avère meilleure en ce qui concerne les innovations de marketing ou d'organisation où la moyenne européenne s'approche de 40 %. La performance de la France par rapport à cet indicateur est moyenne au niveau européen. La République tchèque se classe par contre parmi les états les plus performants dans ce type d'innovation avec plus de 45 % des entreprises ayant introduit ce type d'innovation.

La croissance de cet indicateur en République tchèque a atteint 4 % en moyenne pendant les cinq dernières années, ce qui surpasse la croissance moyenne de l'Union européenne qui a été seulement de 1 %. La République tchèque est donc en tête de l'Europe par rapport aux innovations non technologiques. Concrètement, c'est le cinquième pays par rapport au pourcentage des entreprises ayant introduit une innovation non technologique et le troisième pays par rapport à la vitesse de croissance de ce facteur à l'Union européenne au cours des cinq dernières années.

La performance de la France par rapport aux innovations non technologiques recule en moyenne de 2 % par an au cours des cinq dernières années.

### **3.2.4. La participation au chiffre d'affaires des innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise**

Les innovations nouvelles pour le marché ou pour l'entreprise sont celles qui proviennent d'un changement important. Les autres, où le degré de modification a été plutôt modeste, ne seront pas observées dans cette partie.

La République tchèque est le troisième pays de l'Union européenne par rapport à ce critère. Ce type d'innovations, exprimé comme un pourcentage du chiffre d'affaires, atteint 18 % pour la République tchèque, la moyenne européenne étant de 13 %. En France cette valeur correspond à la moyenne de l'Union européenne.

Les deux pays font partie des états où cet indicateur croît. En République tchèque c'est de 5 % par an, en France de plus de 3 % par an. La moyenne de l'Union européenne est une décroissance de 1 %. Nous pouvons donc constater que les deux pays observés ont mis en œuvre de mesures appropriées pour s'adapter aux besoins en innovations de leurs marchés.

### **3.2.5. Les copublications scientifiques public-privées**

Comme nous l'avons mentionné dans le deuxième chapitre de ce mémoire, un des moyens importants encourageant l'innovation sont les partenariats public-privés. Nous allons donc comparer dans ce chapitre la quantité de publications issues de la coopération du secteur privé et secteur public.

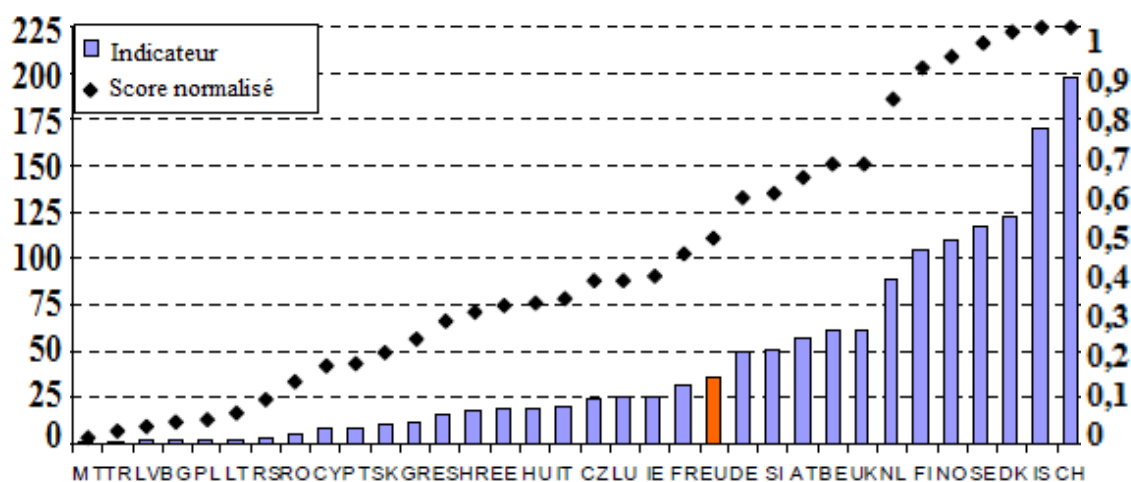
En République tchèque, il s'agit de 25 copublications public-privées par million d'habitants par an. La France se trouve juste en dessous de la moyenne européenne, soit 36 copublications par million d'habitants par an.

Néanmoins les deux pays se trouvent dans la moyenne au niveau de l'Union européenne. Les données indiquent que de nombreux pays de l'Union européenne atteignent entre 50 et 150 copublications par million d'habitants par an. D'un autre côté, il y en a également beaucoup qui n'en atteignent pas 10 par an.

La quantité de ces copublications augmente dans presque toute l'Union européenne. En République tchèque c'était dernièrement en moyenne de 7 %. La France s'est classée parmi les trois états de l'Union européenne dont le nombre de copublications public-privées par million d'habitants n'a récemment pas accru.

Ce fait est le mieux illustré par le graphique suivant :

**Graphique 3.7. Les copublications public-privées par million d'habitants**



Source : Innovation Union Scoreboard 2011, p. 35

### 3.2.6. Les publications scientifiques classées parmi les 10 % de celles les plus citées au niveau mondial

Cette catégorie constitue un espace pour la République tchèque pour améliorer ses performances. Seulement 5 % des publications scientifiques publiées en République tchèque sont ensuite régulièrement citées dans le monde. Pour la France c'est 11 % et elle se classe alors juste en dessous de la moyenne de l'Union européenne.

Il faut noter que l'utilisation de la langue anglaise pour les publications scientifiques favorise les œuvres qui l'utilisent par rapport à celles écrites en d'autres langues. Cela peut défavoriser les pays comme l'Allemagne ou la France, dans lesquels une grande partie de travaux scientifiques est rédigée en leurs langues maternelles.

### **3.2.7. Les copublications scientifiques internationales**

Un autre facteur indiquant la performance innovante d'un pays est le nombre des copublications scientifiques internationales par million d'habitants. La République tchèque ainsi que la France se trouvent approximativement au niveau de la moyenne des pays de l'Union européenne. En République tchèque c'est à peu près 500, en France à peu près 600 publications par million d'habitants, issues de la coopération internationale (les pays de l'Union européenne, ainsi que les pays non membres sont inclus dans ces statistiques). Il ne s'agit pas de résultats élevés dans l'environnement de l'Union européenne, où une grande partie des états publient annuellement 1000-1500 de telles publications par million d'habitants. Cependant, dans certains pays, cet indicateur n'atteint que la valeur de 100 à 400.

### **3.2.8. Les PME innovatrices entrantes en coopération avec d'autres**

Cet indicateur est également très important, dépendant bien sûr de la nature de l'innovation concernée. Pour certaines innovations, il est même indispensable que les entreprises coopèrent en matière de connaissances ou technologie. Cet indicateur est examiné seulement pour le secteur des petites et moyennes entreprises, puisque la majorité de grandes entreprises généralement établissent des relations de coopération stratégique. Il n'y a par conséquent pas de besoin impérieux de s'interroger sur ce problème.

En moyenne, dans l'Union européenne, 11 % des PME coopèrent ensemble dans le but d'innover. La République tchèque est très légèrement au-dessus de cette moyenne, tandis que la France atteint approximativement 14 % pour cet indicateur. La fourchette

pour cet indicateur à l'Union européenne s'étend de 3 à 25 %, ce qui place les deux pays observés légèrement au-dessus de la moyenne.

Cet indicateur accroît pour l'Union européenne dans son ensemble. De l'autre côté, pour presque la moitié des pays, la tendance est décroissante. La République tchèque fait partie des états dont la décroissance pour cet indicateur est de presque 5 %, alors que la France se trouve sur l'autre côté du rang avec une croissance se rapprochant de 5 %.



### **3.3. Les forces et les faiblesses de la République tchèque et de la France en matière d'innovation<sup>88</sup>**

Les critères principaux d'évaluation du niveau du potentiel innovant des entreprises selon la méthodique actuelle utilisée par l'Union européenne se regroupent dans les domaines suivantes :

- les ressources humaines – ces critères observent surtout l'éducation de la population,
- les systèmes de recherche ouverts, excellents et attractifs – les critères dans ce groupe évaluent surtout l'ouverture de pays à la coopération avec d'autres pays en matière de recherche et d'innovation, y compris la mobilité des chercheurs,
- les financements et les aides – l'encouragement de l'innovation par le secteur public,
- les investissements des entreprises,
- les collaborations et l'entrepreneuriat,
- les actifs intellectuels – les demandes de la protection de la propriété intellectuelle,
- le nombre des entreprises innovatrices,
- les résultats de l'activité innovative – la vente des innovations, leur exportation, le niveau d'emploi dans les domaines intensives en connaissance, etc.

Les plus significatives entres ces critères ont déjà été exposés en détail dans la partie 2. Dans ce chapitre, nous apporterons une description de la situation en France et en République tchèque par rapport à ces critères.

---

<sup>88</sup> PRO INNO EUROPE. *INNOVATION UNION SCOREBOARD 2011: The Innovation Union's performance scoreboard for Research and Innovation* [en ligne]. Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology, 7 February 2012 [consulté le 22/03/2012]. Source : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011_en.pdf)

### **3.3.1. Les forces et les faiblesses de la France en matière d'innovation**

La force de la France comme un pays innovateur repose surtout sur l'environnement de la recherche ouverte, avec une grande participation des étudiants en doctorat provenant de pays tiers, et un grand nombre de coopérations internationales à la recherche. Le niveau d'éducation tertiaire est élevé par rapport au reste de l'Union européenne. L'encouragement de l'activité innovante des entreprises de la part du secteur publique est systématique et il inclut des aides financières, par exemple en forme des avantages fiscaux.

Par contre, le nombre de brevets et d'autres moyens de la protection de la propriété intellectuelle déposés est toujours relativement faible, ainsi que le nombre des entreprises innovatrices. Par rapport à ce dernier indicateur, la France se trouve en dessous de la moyenne européenne.

D'autre faiblesse sont les investissements des entreprises dans les innovations qui ne proviennent pas de la recherche et développement. La situation est meilleure pour les investissements dans les innovations provenant de la recherche et développement, par rapport auxquels les entreprises françaises se situent légèrement au-dessus de la moyenne européenne.

En comparant les rapports pour les cinq dernières années, nous pouvons dire que la structure de la performance exprimée par rapport à ces critères n'as pas eu de tendance changer significativement.

### **3.3.2. Les forces et les faiblesses de la République tchèque en matière d'innovation**

La République tchèque est un pays fort par rapport au nombre de copublications scientifiques internationales, cependant les autres domaines caractérisant l'environnement de recherche ouverte, c'est-à-dire le nombre de publications scientifiques tchèques souvent citées au niveau mondial ou le nombre d'étudiants en doctorat des pays tiers, restent profondément inférieur à la moyenne européenne.

La République tchèque est également forte dans la domaine d'éducation, avec la proportion des jeunes ayant fini au moins l'éducation secondaire supérieur, au-dessus de la moyenne européenne. Par contre, la proportion de ceux qui ont accompli l'éducation tertiaire est faible, cependant elle augmente rapidement.

La République tchèque, différemment de la France, est positionnée considérablement en dessous de la moyenne européenne quant aux dépôts de brevets et d'autres moyens de protection de la propriété intellectuelle<sup>89</sup>, par contre ses points forts reposent dans les applications pratiques des innovations. Il s'agit surtout de l'introduction des innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise. Les exportations des produits de moyenne et haute technologie sont également élevées – pareil comme en France, approximativement de 20 % au-dessus de la moyenne européenne.

Ce qui distingue l'activité innovante en République tchèque de celle en France le plus, c'est l'approche des entreprises aux investissements dans les innovations. Les entreprises tchèques excellent par rapport aux investissements dans les innovations autres que la recherche et développement (la valeur de cette indicateur dépasse de 50 % le niveau moyen à l'Union européenne). Par contre les entreprises tchèques n'investissent pas beaucoup dans la recherche et développement lui-même, où elles se classent en dessous de la moyenne européenne. La France peut être caractérisée par les affirmations inverses.

D'autre faiblesse de la République tchèque repose en financement et en soutien publics de l'activité innovante des entreprises.

Cependant, les indicateurs décrivant le niveau d'éducation, de l'environnement scientifique ouvert, de financement et soutien publics des entreprises, ainsi que le niveau de la protection de la propriété intellectuelle, augmentent.

La comparaison des études pour les cinq années passées confirme la soutenabilité de ce développement. Quant à la République tchèque, nous pouvons conclure qu'elle a un

---

<sup>89</sup> Seuls les moyens de protection de la propriété intellectuelle au niveau international sont pris en compte.

potentiel élevé en ce qui concerne les entreprises et l'intérêt du gouvernement en ce sujet est croissant.

### **3.3.3. L'analyse SWOT des innovations dans les entreprises tchèques et françaises**

Pour conclure, nous allons présenter les données recueillies dans ce chapitre dans une matrice SWOT. Les deux tableaux ci-dessous nous donnent une image d'ensemble des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le domaine de l'innovation pour les deux pays.

Dans les deux tableaux suivants, nous pouvons voir que l'approche aux innovations en France et en République tchèque, ainsi que l'environnement innovant dans ces pays sont très distincts.

La République tchèque devrait améliorer la coopération entre les sphères privée et publique, continuer à développer ses stratégies de l'innovation et du soutien et développer la coopération internationale.

La France devrait plus profiter d'innovations non technologiques, ainsi que continuer à réviser et optimiser ses stratégies d'innovation.

Les menaces les plus importants sont les mêmes pour les deux pays. Il s'agit avant tout de la sous-estimation de ce type d'investissement par des entreprises, ainsi que par les gouvernements.

**Tableau 3.2 : L'environnement innovant en France**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise</li> <li>• exportation des produits de haute et moyenne technologie</li> <li>• éducation</li> <li>• coopération internationale à la recherche</li> <li>• investissements des entreprises aux innovations provenant de la R&amp;D</li> <li>• soutien de l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• innovations non technologiques</li> <li>• nombre de brevets internationaux déposés et d'autres moyens de la protection de la propriété intellectuelle</li> <li>• nombre des entreprises innovatrices</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• focalisation sur les innovations non technologiques</li> <li>• révision des aides aux entreprises innovatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• restrictions excessives des investissements dans les innovations dans le cadre des épargnes générales de l'État</li> <li>• sous-estimation de l'investissement dans les innovations par les entreprises elle-mêmes</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>

**Tableau 3.3 : L'environnement innovant en République tchèque**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• innovations non technologiques</li> <li>• innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise</li> <li>• exportation des produits de haute et moyenne technologie</li> <li>• éducation secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• demandes de brevets internationaux</li> <li>• demandes de marques déposés</li> <li>• peu de diplômés en éducation tertiaire</li> <li>• citation des publications scientifiques au niveau mondial</li> <li>• investissement des entreprises à la R&amp;D</li> <li>• soutien publique de l'activité innovante</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement de la coopération entre les entreprises et le secteur publique</li> <li>• support de la part de l'État de l'activité innovante des entreprises</li> <li>• promotion des résultats de la R&amp;D au niveau international et aide à l'établissement de coopérations entre les universités, les établissements de la R&amp;D et les entreprises innovatrices tchèques et étrangères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• restrictions excessives des investissements dans les innovations dans le cadre des épargnes générales de l'État</li> <li>• sous-estimation de l'investissement dans les innovations par les entreprises elle-mêmes</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>

## Conclusion

Ce travail nous donne un aperçu de l'approche à l'entrepreneuriat innovant ainsi qu'à la recherche et développement aboutissant à des innovations dans les deux pays d'intérêt, la France et la République tchèque. Le travail présente également les actions de l'Union européenne dans ce domaine car son influence sur les politiques dans ses pays membres est dans ce cas indiscutable.

En analysant la notion d'innovation, nous avons démontré que les innovations sont ce qui rend les entreprises compétitives et ce qui fait avancer l'économie d'un pays. Il est vrai, et tout particulièrement dans les temps difficiles, cette sorte d'investissement devient très rapidement sous-estimée et ses budgets peuvent être réduits assez facilement, le raisonnement étant très simple : il s'agit de dépenses sans résultats évidents au premier regard, qui sont souvent difficiles à mesurer et probablement aussi inutiles. Or, contrairement à ce que nous pourrions penser, il s'agit d'un élément essentiel pour l'existence d'une entreprise et conséquemment pour la compétitivité d'un pays.

Pour un vrai essor des activités innovantes, il faudra que les gouvernements et également les entreprises se rendent compte de la rentabilité de ces investissements, qu'ils ne craignent pas le changement et qu'ils mettent en place des stratégies appropriées en exploitant les opportunités identifiées dans les analyses.

Ce travail a décrit les politiques et les mesures prises dans le domaine de l'innovation par les gouvernements français et tchèque, ainsi que le développement historique de ces politiques et du soutien à l'entrepreneuriat innovant dans ces deux pays. Il comprend également une analyse de l'environnement de l'innovation dans les deux pays et de leur performance innovatrice en examinant les facteurs qui la déterminent.

En Europe, la République tchèque se classe entre les « innovateurs modérés », elle se trouve en dessous de la moyenne de l'Union européenne, par contre, elle se classe au premier rang parmi les pays de l'Europe centrale et orientale. La France se positionne

parmi les « suiveurs de l'innovation », juste au-dessus de la moyenne de l'Union européenne.

Dans ce mémoire, nous avons défini les forces et les faiblesses de chacun de ces deux pays, ainsi que les opportunités qu'il faut savoir saisir et les menaces dont il faut tenir compte pour pouvoir les éviter ou pour être au moins capable de réagir rapidement et avec flexibilité à ces changements. Même si la France, comme la République tchèque, se classent parmi les pays à la croissance des innovations modérée, leur performances ne sont pas pareilles, ainsi que leurs approches à l'innovation, et, conséquemment, leurs buts à atteindre.

Le but de ce travail, comparer la situation par rapport aux innovations en France et en République tchèque, a été accompli. Il serait intéressant de poursuivre la recherche en ce qui concerne d'autres pays membres, en particulier les plus performants, les « champions de l'innovation », voire d'élargir le sujet au niveau mondial.

Le sujet traité dans ce mémoire évoque aussi d'autres questions : les entreprises, sont-elles conscientes de la nécessité d'innover continuellement dans le but de rester compétitives ? Les gouvernements, sont-ils prêts à supporter les entreprises innovatrices, l'éducation et la recherche particulièrement en temps de crise et de réduction des dépenses publiques ? Comment allouer les ressources le plus efficacement possible ? Quelle sera l'évolution dans les années à venir ?



## Résumé

Ce travail, « L'innovation dans les entreprises tchèques et françaises », traite un sujet important, particulièrement en ces temps d'incertitude économique.

Le premier chapitre du mémoire est consacré à la définition de la notion d'innovation. Nous nous intéressons à l'histoire de cette notion, ainsi qu'aux types d'innovations. Ensuite, nous examinons la fonction d'innovation dans les entreprises et son utilisation dans la gestion. Il est évident que les types différents d'innovations exigent des manières de gestion appropriées.

Après l'analyse théorique, nous parvenons à l'analyse des informations et données concrètes concernant les innovations en France et en République tchèque. Les politiques de l'Union européenne sont également présentées car elles ont une influence importante sur les politiques menées par les pays membres.

Le deuxième chapitre de ce mémoire est consacré aux politiques publiques de l'innovation, à leur histoire, ainsi que leur état actuel. Cette partie contient un aperçu des mesures les plus importantes qui aident à créer un environnement plus favorable aux innovations en France et en République tchèque. Nous pouvons constater que les politiques publiques dans ces deux pays ont de nombreux points communs malgré leur environnement innovant très distinct. Quant à l'Union européenne, l'approche commune à la recherche et développement joue un rôle important dans son histoire depuis son établissement, même avant la naissance de la notion d'innovation dans son sens contemporain.

Le dernier chapitre examine la compétitivité de la France et de la République tchèque par rapport aux innovations en comparant leurs performances dans le cadre européen selon des indicateurs différents. Cette recherche aboutit à une analyse SWOT qui s'attache à présenter de façon ordonnée et claire la situation en France et en République tchèque en ce qui concerne les innovations.

## Shrnutí

Tato práce, „Inovace v českých a francouzských podnicích“, pojednává o důležitém tématu, zejména v dnešní době ekonomické nejistoty.

První kapitola diplomové práce je věnována definici pojmu inovace. Zajímáme se v ní o historii tohoto pojmu a taktéž o druhy inovací. Následně zkoumáme funkci inovací v podniku a jejich využívání v managementu. Různé typy inovací přitom přirozeně vyžadují rozdílné přístupy k jejich řízení.

Po teoretickém rozboru se dostáváme k analýze konkrétních informací a dat, které se týkají inovací ve Francii a České republice. Taktéž jsou prezentovány politiky Evropské unie, neboť významně ovlivňují politické strategie v členských zemích.

Druhá kapitola této diplomové práce je věnována veřejným inovačním politikám, jejich historii, stejně jako jejich současnému stavu. Tato část obsahuje přehled těch nejdůležitějších opatření, která pomáhají vytvářet prostředí příznivější pro inovace ve Francii a v České republice. Můžeme konstatovat, že veřejné politiky v obou zemích mají mnoho společných bodů i přes velmi rozdílné inovační prostředí. Co se Evropské unie týče, společný přístup k výzkumu a vývoji hraje důležitou roli v její historii už od jejího založení, dokonce již před zrozením pojmu inovace v dnešním slova smyslu.

Poslední kapitola se zabývá konkurenceschopností Francie a České republiky v oblasti inovací tím, že srovnává výkonnost těchto zemí v rámci Evropské unie na základě rozličných faktorů. Tato rešerše je završena analýzou SWOT, která prezentuje názorně a jasně situaci ve Francii a v České republice pokud jde o inovace.

## Anotace / Annotation

Autor / Auteur	Jitka Davidová
Univerzita / Université	Univerzita Palackého v Olomouci, Filozofická fakulta, Katedra romanistiky / Université Palacký d'Olomouc, Faculté des lettres, Département des études romanes
Název práce / Titre du mémoire	Inovace v českých a francouzských podnicích / L'innovation dans les entreprises tchèques et françaises
Název práce v angličtině / Titre du mémoire en anglais	Innovation in Czech and French entreprises
Vedoucí práce / Directeur du mémoire	Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.
Počet znaků / Nombre de caractères	108 928
Počet titulů použité literatury / Nombre de titres littéraires	10
Klíčová slova	inovace, Francie, Česká republika, politiky Evropské unie, inovační politika, inovační strategie, výzkum a vývoj, konkurenceschopnost, řízení inovací
Anotace	Cílem této diplomové práce je analýza a komparace inovačního prostředí v České republice a ve Francii. Inovace hrají důležitou rolí pro konkurenceschopnost podniků a zemí, na což by se mělo pamatovat v čase ekonomické krize. První kapitola se zabývá pojmem inovace, jeho historií a řízením inovací. Druhá a třetí kapitola popisují inovační politiky těchto dvou zemí a zkoumají jejich konkurenceschopnost z hlediska inovací v kontextu Evropské unie a

	jejích politik.
Mots clés	l'innovation, la France, la République tchèque, les politiques de l'Union européenne, la politique d'innovation, la stratégie d'innovation, la recherche et développement, la compétitivité, la gestion des innovations
Annotation	Le but de ce mémoire est d'analyser est de comparer l'environnement innovant en République tchèque et en France. L'innovation joue un rôle important dans la compétitivité des entreprises et des pays, ce qu'on devrait tenir en compte dans les temps de la crise économique. Le premier chapitre s'intéresse à la notion d'innovation, à son histoire et à la gestion de l'innovation. Le deuxième et troisième chapitres décrivent les politiques d'innovation de ces deux pays et examinent leur compétitivité par rapport aux innovations dans le contexte de l'Union européenne et de ses politiques.
Klíčová slova v anglickém jazyce / Mots clés en anglais	innovation, France, Czech Republic, European Union policies, innovation policy, innovation strategy, research and development, competitiveness, innovation management
Anotace v anglickém jazyce / Annotation en anglais	The aim of this thesis is to analyse and compare the innovation environment in the Czech Republic and France. Innovation plays an important role in the competitiveness of enterprises and countries, what should be remembered in times of economic crises. The first chapter deals with the concept of innovation, its history and with the innovation management. The second and third chapter describe innovation policies of these two countries and examine their competitiveness in the context of the European Union and its policies.

# Bibliographie

## Monographie

- [1] BORRÁS, Susana. *The innovation policy of the European Union: from government to governance*. Northampton, MA: Edward Elgar Publishing, 2003, 231 p. ISBN 18-406-4993-3.
- [2] DRUCKER, Peter F. *Innovation and entrepreneurship: practice and principles*. Rev. ed. Amsterdam: Butterworth-Heinemann, 2007. ISBN 978-075-0685-08.
- [3] DRUCKER, Peter F. *Management: tasks, responsibilities, practices*. An abridged and rev. version. Oxford: Butterworth-Heinemann, 1999. ISBN 07-506-4389-7.
- [4] DVOŘÁK, Jiří. *Management inovací*. Vyd. 1. Praha: Vysoká škola manažerské informatiky a ekonomiky, 2006. ISBN 80-868-4718-7.
- [5] FAGELBERG, Jan, David C. MOWERY et Richard R. NELSON. *The Oxford handbook of innovation*. Repr. (Twice). Oxford, England: Oxford University Press, 2005. ISBN 978-019-9286-805.
- [6] SWANN, G., M., P. *The economics of innovation: an introduction*. Cheltenham: Edward Elgar, 2009, 301 p. ISBN 9781848440272 (PBK.).
- [7] ŠVEJDA, Pavel et al. *Základy inovačního podnikání*. 1. vyd. Praha: Asociace inovačního podnikání ČR, 2002. ISBN 80-903-1531-3.
- [8] TIDD, Joe, John BESSANT et Keith PAVITT. *Management de l'innovation: intégration du changement technologique, commercial et organisationnel*. 1. ed. Bruxelles: De Boeck, 2005. ISBN 28-041-5226-X.
- [9] VLČEK, Radim. *Strategie hodnotových inovací: tvorba, rozvoj a měřitelnost inovací*. 1. vyd. Praha: Professional Publishing, 2011. ISBN 978-80-7431-048-5 (Váz.).

[10] VOPELKOVÁ, Michaela. *Inovační politika v Rakousku*. Brno, 2007. Diplomová práce. Masarykova univerzita, Ekonomicko-správní fakulta, Regionální rozvoj a správa. Vedoucí práce doc. RNDr. Milan Víturka, CSc.

## Sources électroniques

[11] 2009 : année européenne de la créativité et de l'innovation. *Pme.gouv.fr* [en ligne]. 29/12/2009 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.pme.gouv.fr/europe/creativite/annee\\_creat.php](http://www.pme.gouv.fr/europe/creativite/annee_creat.php).

[12] Actualités. *Le réseau des instituts Carnot: L'engagement en recherche partenariale* [en ligne]. 2007 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.instituts-carnot.eu/>.

[13] AIP ČR. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz>.

[14] Allocution de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche devant les participants à la définition de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 31 mars 2009, 30 mai 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://forums.snri.enseignementsup-recherche.gouv.fr/IMG/pdf/discours\\_de\\_Valerie\\_Pecresse\\_-\\_31mars09\\_SNRI.pdf](http://forums.snri.enseignementsup-recherche.gouv.fr/IMG/pdf/discours_de_Valerie_Pecresse_-_31mars09_SNRI.pdf).

[15] Asociace inovačního podnikání České republiky. *BusinessInfo.cz* [en ligne]. 1997-2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.businessinfo.cz/cz/clanek/vzdelavani-veda-a-vyzkum/asociace-inovacniho-podnikani-cr/1000504/2506/>.

[16] Česká republika. Zákon č. 211/2009 Sb., o podpoře výzkumu, experimentálního vývoje a inovací. In: *Sbírka zákonů*. 14. července 2009, částka 63, s. 2928. Source: <http://www.mvcr.cz/soubor/sb063-09-pdf.aspx>.

- [17] CIR : procédures et formulaires de déclaration. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 13 novembre 2007, 5 avril 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-d-impot-recherche-cir.html?feuilleCSS=chrome>.
- [18] EIT: les premières communautés de la connaissance et de l'innovation. *Techno-Science.net* [en ligne]. 2009 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.techno-science.net/?onglet=news&news=7329>.
- [19] EIT Roundtable of Top Entrepreneurs. *EIT: European Institute of Innovation & Technology* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://eit.europa.eu/entrepreneurship/roundtable-of-entrepreneurs/>.
- [20] HEDTKE, Ulrich. Joseph Alois Schumpeter – Kurzbiographie. *Schumpeter.info* [en ligne]. Berlin, 2002 [consulté le 22/03/2012]. Source : <http://www.schumpeter.info/biogra~1.htm>.
- [21] HEJDA, Zdeněk, Kristina KADLEČÍKOVÁ a Karel KLUSÁČEK. *Přehled inovačních politik států evropské unie: srovnávací studie*. Praha: Technologické centrum AV ČR, listopad 2004. Source: [http://www.tc.cz/dokums\\_raw/inovacnipolitikyeu\\_1194275126.pdf](http://www.tc.cz/dokums_raw/inovacnipolitikyeu_1194275126.pdf).
- [22] HENDERSON, Rebecca M. a Kim B. CLARK. Architectural Innovation: The Reconfiguration of Existing Product Technologies and the Failure of Established Firms. *Administrative Science Quarterly: Special Issue: Technology, Organizations, and Innovation*. Johnson Graduate School of Management, Cornell University, Mar., 1990, Vol. 35, No. 1. Source: <http://links.jstor.org/sici?sici=0001-8392%28199003%2935%3A1%3C9%3AAITROE%3E2.0.CO%3B2-U>.
- [23] Inovace 2009 : Týden výzkumu, vývoje a inovací v ČR. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz/doc/inovace-2009-cz-1.pdf>.
- [24] Inovační podnikání v Česku. *Světvědy.cz: Svět vědy a technického pokroku* [en ligne]. 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://svetvedy.cz/inovacni-podnikani/>.

- [25] Inovační strategie České republiky. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. AiCarnot, 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.aipcr.cz/strategie\\_1998.asp](http://www.aipcr.cz/strategie_1998.asp).
- [26] Initiatives phare. *Europe 2020* [en ligne]. European Union, 1995-2012, 12/04/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/europe2020/reaching-the-goals/flagship-initiatives/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/reaching-the-goals/flagship-initiatives/index_fr.htm).
- [27] Innovation: Définition. INSEE. *Institut national de la statistique et des études économiques* [en ligne]. Dernière mise à jour le 14/02/2012. [consulté le 22/03/2012]. Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/innovation.htm>.
- [28] Innovation, enjeu central pour la société française. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 27 mai 2011, 30 mai 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56381/innovation-enjeu-central-pour-la-societe-francaise.html>.
- [29] Innovation Union, turning ideas into jobs, green growth and social progress. *Innovation Union: A Europe 2020 Initiative* [en ligne]. European Union, 1995-2012, 25/04/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm).
- [30] Institut européen d'innovation et de technologie (EIT). *Europa: Synthèses de la législation de l'UE* [en ligne]. Union européenne, 1995-2012, Dernière modification le: 29.09.2008 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://europa.eu/legislation\\_summaries/research\\_innovation/research\\_in\\_support\\_of\\_other\\_policies/i23030\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/research_innovation/research_in_support_of_other_policies/i23030_fr.htm).
- [31] Institut européen d'innovation et de technologie (EIT): la Commission se félicite de l'organisation d'un séminaire sur les communautés de la connaissance et de l'innovation. *Europa: Press releases RAPID* [en ligne]. 24/11/2008 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1759&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.



[32] KAHN, Annie. Le gouvernement boucle son plan en faveur de l'innovation. *LeMonde.fr* [en ligne]. 09.04.2003 à 12h45 [consulté le 07/04/2012]. Source: [http://www.lemonde.fr/planete/article/2003/04/09/le-gouvernement-boucle-son-plan-en-faveur-de-l-innovation\\_316183\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2003/04/09/le-gouvernement-boucle-son-plan-en-faveur-de-l-innovation_316183_3244.html).

[33] Label, Charte et Réseau. *Le réseau des instituts Carnot: L'engagement en recherche partenariale* [en ligne]. 2007 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.instituts-carnot.eu/fr/node/68>.

[34] La jeune entreprise universitaire (J.E.U.). *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 30 août 2010, 31 janvier 2012. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid52956/le-statut-de-la-jeune-entreprise-universitaire-j.e.u.html>.

[35] La loi sur l'innovation. *Université Paris Dauphine* [en ligne]. Université Dauphine, 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://www.dauphine.fr/valorisation/Espace\\_lab/loiinnovation.html#1](http://www.dauphine.fr/valorisation/Espace_lab/loiinnovation.html#1).

[36] La valorisation de la recherche dans les universités. *Sénat: Un site au service des citoyens* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.senat.fr/rap/r05-341/r05-3415.html>.

[37] Le crédit d'impôt recherche (CIR). *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/credit-impot-recherche.php>.

[38] Legifrance.gouv.fr: le service public de la diffusion du droit. *Loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche* [en ligne]. 1999 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000759583>.

[39] Le Plan innovation. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/dgcis/listeDiff/digitip-pdf/dossierdigitip11.pdf>.

[40] Les aides de l'Agence nationale de la Recherche (ANR). *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 06/10/2012]. Source: [http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique\\_som.html](http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique_som.html).

[41] Les aides en faveur de l'innovation. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source:

[http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique\\_som.html](http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/lexique_som.html).

[42] Les incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 29 mai 2011, 31 janvier 2012. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5739/les-incubateurs-d-entreprises-innovantes-lies-a-la-recherche-publique.html>.

[43] Les instituts Carnot. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 30 mai 2011, 10 juin 2011. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22127/recherche-contractuelle-les-instituts-carnots.html>.

[44] Les jeunes entreprises innovantes – JEI. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source:

<http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/jei.php>.

[45] Les pôles de compétitivité. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/poles-competitivite/index.php>.

[46] Les pôles de la compétitivité en France. *Competitivite.gouv.fr* [en ligne]. DGCIS-DATAR, 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Documentation\\_poles/brochures\\_poles/francais/brochure-fr-internet.pdf](http://competitivite.gouv.fr/documents/commun/Documentation_poles/brochures_poles/francais/brochure-fr-internet.pdf).

[47] Manuel de Frascati: Définition. INSEE. *Institut national de la statistique et des études économiques* [en ligne]. Dernière mise à jour le 14/02/2012. [consulté le 22/03/2012]. Source:

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/manuel-frascati.htm>.

[48] *Manuel de Frascati 2002: méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*. 6e éd. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 2002. ISBN 92-642-9903-3.

- [49] MINISTÈRE DU BUDGET, des Comptes publics et de la Réforme de l'État. *Bulletin officiel des impôts*. Direction générale des finances publiques, 27 septembre 2011. Source: <http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2011/4fepub/textes/4a311/4a311.pdf>.
- [50] Národní inovační strategie České republiky. *BusinessInfo.cz* [en ligne]. 1997-2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.businessinfo.cz/cz/clanek/koncepce-a-politiky/narodni-inovacni-strategie-cast-i/1000502/38747/>.
- [51] Národní inovační strategie ČR. *Úřad vlády České republiky*. Praha, 2004 [consulté le 02/05/2012]. Source: [www.aipcr.cz/doc/narodni\\_inovacni\\_strategie.doc](http://www.aipcr.cz/doc/narodni_inovacni_strategie.doc).
- [52] Národní politika výzkumu, vývoje a inovací ČR na léta 2009-2015. *Rada pro výzkum, vývoj a inovace* [en ligne]. 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.vyzkum.cz/FrontClanek.aspx?idsekce=532844>.
- [53] ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES a OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Manuel d'Oslo: La mesure des activités scientifiques et technologiques: principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*. Troisième édition. Paris: Les éditions de l'OCDE, 2005. ISBN 92-64-01311-3. Source: <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9205112e.pdf>.
- [54] Politique et enjeux: Le cadre général de la politique communautaire d'innovation : la stratégie de Lisbonne. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, de l'industrie et de l'emploi. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. 20/06/2008 [consulté le 06/04/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/industrie.php?page=enjeux/innovation/europe.html>.
- [55] Politique et enjeux: Pro Inno Europe, centre d'analyse et de développement de la politique communautaire d'innovation. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI. *Le portail de l'industrie* [en ligne]. DGCIS, 08/07/2009 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/europe/proinno-europe.html>.

- [56] Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP). *Commission européenne* [en ligne]. 2012, 01/03/2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/cip/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm).
- [57] Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) 2014-2020. *Commission européenne* [en ligne]. 2012, Dernière mise à jour : 01/03/2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://ec.europa.eu/cip/cosme/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/cosme/index_fr.htm).
- [58] PRO INNO Europe. *CORDIS* [en ligne]. 1994-2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: <http://cordis.europa.eu/innovation/en/policy/pro-inno.htm>.
- [59] PRO INNO EUROPE. *INNOVATION UNION SCOREBOARD 2011: The Innovation Union's performance scoreboard for Research and Innovation* [en ligne]. Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology, 7 February 2012 [consulté le 22/03/2012]. Source : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ius-2011_en.pdf).
- [60] Qui sommes-nous ?. *Oséo* [en ligne]. [consulté le 06/10/2012]. Source : [http://www.oseo.fr/qui\\_sommes\\_nous](http://www.oseo.fr/qui_sommes_nous).
- [61] ROGERS, Mark. *The Definition and Measurement of Productivity: Melbourne Institute Working Paper No. 9/98*. Melbourne (Australia): Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research: The University of Melbourne, May 1998. ISBN 0732509126. Source: [http://melbourneinstitute.com/downloads/working\\_paper\\_series/wp1998n09.pdf](http://melbourneinstitute.com/downloads/working_paper_series/wp1998n09.pdf).
- [62] Recherche et innovation: Construire l'Europe de demain. *Union européenne* [en ligne]. Union européenne, 1995-2012, 17/04/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: [http://europa.eu/pol/rd/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/rd/index_fr.htm).
- [63] REDING, Viviane. Politique de recherche et d'innovation de l'Union européenne pour les technologies de l'information et de la communication. *Les Dossiers Européens* [en ligne]. Les Dossiers Européens n°11. Mars 2007 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.lesdossierseuropeens.fr/fr/articles-en-ligne/73-politique-de-recherche-et-dinnovation-de-lunion-europeenne-pour-les-technologies-de-linformation-et-de-la-communication>.

- [64] Septième programme-cadre (2007-2013). *Europa: Synthèses de la législation de l'UE* [en ligne]. 1995-2012, Dernière modification le: 07/01/2010 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://europa.eu/legislation\\_summaries/energy/european\\_energy\\_policy/i23022\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/i23022_fr.htm).
- [65] Stanovy: Asociace inovačního podnikání České republiky. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz/stanovy.asp>.
- [66] Stratégie nationale de recherche et d'innovation : exercice de prospective scientifique. *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne]. 17 mai 2011, 22 mai 2011 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56143/strategie-nationale-de-recherche-et-d-innovation-exercice-de-prospective-scientifique.html>.
- [67] Systém inovačního podnikání v České republice. *Asociace inovačního podnikání ČR: Vaše brána do světa inovací* [en ligne]. 2002 - 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.aipcr.cz/systempodnik.asp>.
- [68] The EIT and entrepreneurship: Europe needs more entrepreneurs. *EIT: European Institute of Innovation & Technology* [en ligne]. 2012 [consulté le 2012-05-01]. Source: <http://eit.europa.eu/entrepreneurship/>.
- [69] The EIT Entrepreneurship Awards. *EIT: European Institute of Innovation & Technology* [en ligne]. [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://eit.europa.eu/entrepreneurship/entrepreneurship-awards-2012/>.
- [70] The EU Framework Programme for Research and Innovation. *Research & Innovation: Horizon 2020* [en ligne]. European Union, 1995-2012, 10/01/2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: The EU Framework Programme for Research and Innovation.
- [71] URBAN, Luděk. Lisabonská strategie a vnitřní trh. *EUROSKOP.CZ: Věcně o Evropě* [en ligne]. Vláda České republiky, 2005-12 [consulté le 06/04/2012]. Source : <http://www.euroskop.cz/8742/sekce/lisabonska-strategie-a-vnitri-trh/>.
- [72] UNION EUROPÉENNE. *Traité consolidés : Charte des droits fondamentaux: Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le*

*fonctionnement de l'Union européenne. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.* [Mars 2010]. Luxembourg: Office des Publications de l'Union européenne, 2010. ISBN 978-928-2425-794. Source: [http://europa.eu/pol/pdf/qc3209190frc\\_002.pdf](http://europa.eu/pol/pdf/qc3209190frc_002.pdf).

[73] Your business is our business. EUROPEAN COMMISSION. *Entreprise Europe Network* [en ligne]. European Union, 1995-2012 [consulté le 01/05/2012]. Source: [http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index\\_en.htm](http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index_en.htm).

[74] Základní předpisy výzkumu a vývoje České republiky - platné. *Rada pro výzkum, vývoj a inovace* [en ligne]. 2012 [consulté le 02/05/2012]. Source: <http://www.vyzkum.cz/FrontClanek.aspx?idsekce=859>.

## Liste des sigles

\*seulement ceux qui ne sont pas expliqués directement dans le texte ou dans les notes de bas de page

AT	Autriche	IT	Italie
BE	Belgique	LT	Lituanie
BG	Bulgarie	LU	Luxembourg
CH	Suisse	LV	Lettonie
CY	Chypre	MK	Macédoine
CZ	République tchèque	MT	Malte
DE	Allemagne	NL	Pays-Bas
DK	Danemark	NO	Norvège
EE	Estonie	PL	Pologne
ES	Espagne	PT	Portugal
EU	Union européenne	RO	Roumanie
FI	Finlande	RS	Serbie
FR	France	SE	Suède
GR	Grèce	SI	Slovénie
HR	Croatie	SK	Slovaquie
HU	Hongrie	TR	Turquie
IE	Irlande	UK	Royaume-Uni
IS	Islande		

## Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Le modèle de l'innovation

Graphique 1.2 : La relation entre la recherche et développement et l'innovation

Graphique 1.3 : Les types d'innovations selon leur nature

Graphique 3.1. Les performances de l'UE 27 en matière d'innovation (2011)

Graphique 3.2. Les performances de l'UE 27 en matière d'innovation (2010)

Graphique 3.3: La convergence de la performance en matière d'innovation

Graphique 3.4. La performance en matière d'innovation de l'Union européenne

Graphique 3.5. Les demandes de brevet auprès le bureau de PCT per milliard de PIB (PPA€)

Graphique 3.6. Les marques déposées par milliard EUR de PIB (PPA€)

Graphique 3.7. Les copublications public-privés par million d'habitants

## Liste des encadrés

Encadré 1.1. Joseph Alois Schumpeter



## Liste des tableaux

Tableau 2.1 : L'évolution des politiques visant à l'innovation

Tableau 2.2 : Le système de l'entrepreneuriat innovant en République tchèque

Tableau 3.1 : Les leaders de la croissance en innovation

Tableau 3.2 : L'environnement innovant en France

Tableau 3.3 : L'environnement innovant en République tchèque